

---

# Travail décent et réduction de la pauvreté dans une économie mondialisée

Document soumis par le Bureau international du Travail  
à la deuxième session du Comité préparatoire de la session  
extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée  
à la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial  
pour le développement social et à l'examen  
de nouvelles initiatives

3-14 avril 2000



Bureau international du Travail    Genève

---



---

# **Travail décent et réduction de la pauvreté dans une économie mondialisée**

Document soumis par le Bureau international du Travail  
à la deuxième session du Comité préparatoire de la session  
extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée  
à la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial  
pour le développement social et à l'examen  
de nouvelles initiatives

3-14 avril 2000

Bureau international du Travail    Genève

---



---

## Préface

L'OIT attache une grande importance au succès de Beijing + 5 et de Copenhague + 5, qui doivent déboucher sur l'Assemblée générale du millénaire. Pour nous, ces trois événements sont liés et offrent au système des Nations Unies une occasion extraordinaire de mieux cerner les grands problèmes de notre temps et de convenir de politiques propres à atténuer l'impact social de la mondialisation, compte tenu des intérêts, tantôt communs, tantôt divergents, des différents groupes de pays, ainsi que des spécificités nationales. Ils devraient aussi contribuer à réduire les incertitudes et l'insécurité qui pèsent sur la vie de beaucoup de gens en répondant aux besoins sociaux cruciaux des femmes, des hommes et des enfants du monde entier, de leurs familles, de leurs collectivités. Nous souhaitons travailler en équipe avec un système des Nations Unies qui sache faire entendre sa voix pour relever le défi de la mondialisation du progrès social.

Juan Somavia,  
Directeur général,  
Bureau international du Travail.



---

# Table des matières

Préface.....	iii
Résumé.....	vii
I. Introduction .....	1
II. Progrès social depuis Copenhague.....	2
III. Questions prioritaires et initiatives proposées .....	8
A. Nécessité d’une approche intégrée et d’une plus grande cohérence des politiques.....	9
B. Promouvoir le travail décent dans une économie mondialisée .....	12
IV. Remarques finales .....	24



---

## Résumé

Ce document présente le point de vue de l'OIT sur l'impact social des événements qui ont marqué l'évolution de l'économie mondiale depuis le Sommet mondial pour le développement social de 1995. Depuis cette date, la mondialisation – qu'il s'agisse des échanges commerciaux, des investissements ou de la libéralisation financière – ainsi que les mutations technologiques se sont intensifiées. Vu l'importance croissante, du fait de la libéralisation, des transactions transfrontières et des réseaux mondiaux de production, il faut désormais envisager les politiques économiques et sociales, non plus sous un angle international, comme autrefois, mais sous un angle mondial. Les questions de gouvernance mondiale par la recherche d'un consensus pour la conclusion d'accords internationaux librement acceptés figurent désormais en première place à l'ordre du jour de la communauté mondiale.

Même si elle a permis bien des progrès, la mondialisation, sous sa forme actuelle, n'a pas eu pour effet que le fonctionnement des marchés profite à tout le monde. Les avantages de la mondialisation ont été très inégalement répartis, aussi bien entre les pays qu'à l'intérieur des pays. Parallèlement, une foule de problèmes sociaux sont apparus ou se sont aggravés: en accroissant la détresse, l'insécurité et l'inquiétude de beaucoup de gens dans le monde, ces problèmes ont alimenté une forte résistance à la mondialisation. Celle-ci, sous sa forme actuelle, se trouve ainsi confrontée à une crise de légitimité faute d'un soutien suffisant de l'opinion publique.

Il est clair que l'on ne saurait revenir sur les grandes mutations technologiques qui favorisent la mondialisation. Il est clair également qu'il faut apporter un certain nombre de correctifs aux politiques économiques et sociales pour restaurer la crédibilité du processus. Il s'agit, comme on l'a dit, de donner un visage humain à la mondialisation de l'économie.

Face à cette crise de légitimité, il faut que la session extraordinaire de l'Assemblée générale, en juin 2000, fasse preuve d'imagination et d'audace. Dans ce document sont préconisées certaines initiatives jugées d'importance toute particulière. Elles sont résumées ci-après.

### A. Nécessité d'une plus grande cohérence des politiques

L'étroite interdépendance des politiques économiques et des politiques sociales est depuis longtemps chose admise. Elle a été l'un des axes des activités du BIT pendant une grande partie de son existence et elle a été soulignée par le Sommet de Copenhague. Ainsi, la Déclaration de Copenhague insiste sur la nécessité de délimiter «un cadre d'action dans lequel ... les politiques économiques, culturelles et sociales seront intégrées de façon à se renforcer mutuellement», et le Programme d'action met l'accent sur l'importance d'une approche intégrée de la mise en œuvre. Les problèmes rencontrés par suite du progrès rapide de la mondialisation montrent que l'on est encore très loin, au niveau national comme au niveau international, de tenir suffisamment compte de cette interdépendance. Le message qui devrait clairement ressortir des travaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale est donc que *les problèmes intégrés de croissance économique et de développement social durables ne sauraient être réglés à l'aide de solutions sectorielles*. Les solutions sectorielles ont atteint leurs limites et ne sauraient permettre de régler des problèmes mondiaux intégrés.

---

C'est une évidence, mais une évidence qui ne reflète pas le fonctionnement actuel des institutions de la communauté internationale. Dans le domaine fondamental de la réflexion intégrée, le système multilatéral que forment les organisations internationales n'est guère performant. Il est clair qu'il peut mieux faire. Les politiques et activités de l'ensemble du système doivent tenir compte du lien entre les aspects économiques, environnementaux et sociaux du développement et s'efforcer de favoriser les synergies. Autrement, beaucoup d'opportunités se perdront et l'efficacité des activités du système sera loin d'être optimale, de sorte que le monde des organisations internationales prêterait le flanc à ceux qui lui reprocheraient incohérence, inefficacité et gaspillage.

La session extraordinaire devrait recommander que les politiques soient conçues de façon plus cohérente et plus intégrée, car il sera impossible, si l'on méconnaît l'interdépendance des politiques économiques et des politiques sociales, de s'attaquer avec efficacité aux grands problèmes identifiés par le Sommet social, à savoir la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale. Toutes les organisations du système multilatéral devraient coopérer plus étroitement entre elles, de façon que les différentes dimensions du progrès économique et social se renforcent mutuellement. Face à l'impact social de la mondialisation, elles devraient promouvoir la synergie de leurs politiques afin d'intégrer l'économie et le social. Ce faisant, elles devraient tenir compte des spécificités nationales et des besoins particuliers des différents groupes de pays. Il faut renoncer à proposer des solutions qui sont censées être des panacées. Le système des Nations Unies doit mettre son expérience collective au service des différents pays afin d'appuyer leurs efforts de développement. A cet égard, il faut notamment:

- i) faire en sorte que, lors de l'élaboration des politiques, une égale attention soit accordée aux objectifs économiques et aux objectifs sociaux. Il faut mettre un terme au cloisonnement, hélas encore trop courant, entre politiques économiques et politiques sociales. La réalisation d'objectifs sociaux est la justification ultime des politiques économiques. Cela étant, il faut tenir compte d'emblée de l'impact des politiques économiques et financières sur l'emploi et sur la situation sociale au lieu de traiter le problème a posteriori. Il conviendrait donc d'instituer des systèmes d'évaluation *ex ante* et de suivi de l'impact social des politiques économiques, au niveau international et au niveau national. En fait, il faudrait évaluer non seulement l'impact social des politiques économiques, mais aussi l'impact économique des politiques sociales. Cet impact est souvent négligé ou sous-estimé, ce qui nuit aux dépenses sociales et aux investissements sociaux. C'est un point particulièrement important lorsque l'on élabore des politiques macro-économiques pour parer aux crises financières ou lorsque l'on met au point des programmes de réforme économique, qu'il s'agisse de la libéralisation des échanges commerciaux et des mouvements de capitaux, de la privatisation et de la restructuration des entreprises, de la déréglementation du marché du travail ou encore de la réforme de la sécurité sociale;
- ii) revoir la façon d'envisager et de mesurer certaines variables afin de faciliter l'intégration des politiques. Il faudrait notamment élargir les notions de productivité et d'efficacité en ne se limitant pas à des critères purement économiques et en tenant compte des effets positifs des investissements dans les équipements sociaux et d'autres politiques sociales sur le développement;
- iii) réformer les institutions et les mécanismes de formulation des politiques afin de favoriser la participation et la transparence. Il est particulièrement important de renforcer les institutions de dialogue social entre le monde des affaires et le monde du travail et de promouvoir leur participation, avec les organisations concernées de la société civile, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques. A cette fin, il faut améliorer la capacité des partenaires sociaux et de la société civile de traiter les questions sociales et économiques en tenant compte des liens entre les unes et

---

les autres. La coopération internationale doit reposer sur l'appropriation par les nations des politiques poursuivies;

- iv) insister sur l'importance du rôle que doit continuer à jouer l'Etat, s'agissant de remédier aux carences du marché et de fournir des biens publics, notamment dans les économies où les marchés demeurent sous-développés et inefficaces. Il appartient notamment à l'Etat de combattre la pauvreté et les inégalités, d'assurer des financements suffisants pour les services sociaux de base et de concevoir et de maintenir en place le cadre réglementaire et les institutions nécessaires au fonctionnement efficace et équitable des marchés. Cet effort de sensibilisation au rôle de l'Etat doit s'accompagner d'une action visant à renforcer sa capacité de s'acquitter efficacement de ses fonctions. Nous avons besoin d'un «meilleur Etat» à la fois respecté et respectueux de ses fonctions institutionnelles au service des citoyens;
- v) promouvoir un environnement propice à l'investissement et à la création d'entreprises, sur le plan national et sur le plan international, compte tenu des bonnes pratiques et des principales différences entre pays. Pour cela, il faut reconnaître l'interdépendance entre le respect de la liberté d'entreprendre, pour les investisseurs, et le respect de la liberté syndicale, pour les travailleurs. Il faut stimuler l'innovation, la créativité et l'esprit d'entreprise. Toutes les organisations devraient accorder une attention particulière à la promotion de la petite entreprise;
- vi) appliquer la politique du Conseil économique et social (ECOSOC) concernant l'égalité entre hommes et femmes, telle qu'elle est définie dans les conclusions concertées de 1997. Cela suppose de donner une dimension sexospécifique à l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies afin que les préoccupations des femmes et celles des hommes soient également prises en compte lors de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociales, de telle sorte que les femmes et les hommes en profitent sur un pied d'égalité et que les inégalités ne se perpétuent pas;
- vii) donner une suite concrète à l'appel lancé en juillet 1999 par la session de fond du Conseil économique et social, à savoir que «les organisations compétentes du système des Nations Unies prennent des mesures homogènes, cohérentes, coordonnées et conjointes à l'appui des actions menées au plan national pour éliminer la pauvreté en accordant une attention particulière à la création d'emplois ainsi qu'au travail, à l'autonomisation et à la promotion des femmes».

*La session extraordinaire de l'Assemblée générale devrait chercher à imprimer sa marque au système international en créant un cadre propice à une approche intégrée des politiques économiques et sociales dans une économie mondiale de plus en plus intégrée.*

Elle devrait adresser le même message aux gouvernements, car il est essentiel que, dans chaque pays, plusieurs ministères se concertent et coordonnent leur action afin de formuler des politiques financières, économiques et sociales cohérentes, qui permettent de répondre aux multiples problèmes nés de la mondialisation. Il faudrait aussi souligner combien il est important que les organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que les autres organisations représentatives de la société civile, soient informées des avantages sociaux que l'on peut attendre des politiques d'ouverture à l'économie mondiale, ainsi que des conséquences sociales négatives qui pourraient en résulter, et qu'elles soient consultées lorsqu'il s'agit de choisir des politiques économiques et sociales qui, en se renforçant mutuellement, garantiront que les avantages seront équitablement répartis et que les personnes les plus touchées par les changements bénéficieront d'une assistance et d'une protection adéquates. L'assistance fournie par les organisations du système des Nations Unies devrait promouvoir une approche intégrée au niveau national et, à cette fin,

---

l'ensemble du système doit dialoguer non seulement avec les gouvernements, mais aussi avec les organisations représentatives de la société civile pour toutes ses activités dans le pays considéré. L'absence d'un tel dialogue explique sans doute en grande partie pourquoi, par le passé, certaines politiques se sont heurtées à une forte opposition de la population et ont de ce fait été très difficiles à appliquer.

## **B. Promouvoir un travail décent dans une économie mondialisée**

Au début des années quatre-vingt-dix, les consultations sur l'objet et les résultats attendus du Sommet social ont montré que deux questions, d'ailleurs liées, étaient au centre des préoccupations sociales dans la plupart des pays: la pauvreté et l'exclusion. Ces consultations ont aussi montré que la première étape pour sortir de la pauvreté et de l'exclusion sociale est l'activité génératrice de revenus, quelle qu'en soit la forme (emploi salarié, moyens de subsistance durables, travail indépendant, micro-entreprises, etc.). La création d'emplois est ainsi devenue le troisième grand thème du Sommet social. A ce sujet, on note que, dans les textes adoptés à Copenhague, «l'Organisation internationale du Travail, à laquelle son mandat, sa structure tripartite et ses compétences confèrent un rôle tout particulier dans le domaine de l'emploi et du développement social» est priée «de contribuer à l'application du Programme d'action». Pour répondre à cette demande, le BIT a pris beaucoup d'initiatives – activités opérationnelles, recherches, examen des politiques – dont il souhaite mettre les résultats à la disposition de la session extraordinaire afin de faciliter ses délibérations et pour qu'un appui soit apporté à ces initiatives en tant que partie intégrante des conclusions et du suivi de la session. Ces initiatives forment le programme mondial de l'OIT sur le travail décent<sup>1</sup>.

Ce programme est un instrument stratégique qui vise à réduire la pauvreté et à promouvoir l'intégration sociale et aussi à favoriser l'intégration des politiques économiques et sociales. Le but fondamental d'une économie mondialisée devrait être de donner à chacun, femme ou homme, la possibilité d'accéder à un travail décent et productif dans les conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité. Cela exige que soient atteints quatre objectifs: création d'emplois; respect des droits fondamentaux au travail; amélioration de la protection sociale; renforcement du dialogue social. Ce sont des objectifs dont la réalisation est capitale pour le progrès social à l'heure de la mondialisation. Ils occupent une place centrale dans le mandat de l'OIT, mais leur concrétisation exige aussi une approche intégrée impliquant beaucoup d'organisations du système international.

Compte tenu de l'importance capitale de la création d'emplois, la session extraordinaire est invitée à appeler tous les Etats et organisations internationales à appuyer l'OIT et à collaborer avec elle pour ce qui concerne les initiatives clés suivantes:

- i) préparation et suivi du *Forum mondial sur l'emploi* que le BIT organisera en 2001. Ce forum, qui réunira des responsables des politiques nationales et internationales, ainsi que des représentants des mandats tripartites de l'OIT, sera l'occasion d'examiner d'un œil critique certains des problèmes clés à régler pour permettre à chacun, homme ou femme, d'accéder à un travail décent dans une économie

<sup>1</sup> Le rapport du Directeur général du BIT à la session de juin 1999 de la Conférence internationale du Travail (*Un travail décent*) est soumis pour référence en tant que document de la session extraordinaire.

---

mondialisée, et de lancer de nouvelles initiatives pour régler ces problèmes dans la perspective du plein emploi;

- ii) préparation et suivi d'une *Conférence mondiale sur l'économie informelle* que le BIT prévoit d'organiser en 2002. Cette conférence fera le bilan de ce que l'on a appris et de ce que l'on a fait au cours des trente dernières années, depuis que le BIT a lancé le concept de secteur informel, et définira les principaux axes des activités et recherches futures;
- iii) examen des politiques nationales de l'emploi, effectué en étroite collaboration avec les autorités et avec les organisations d'employeurs et de travailleurs des pays considérés. Ces examens sont très utiles pour mettre au point l'approche globale nécessaire pour surmonter les nombreux obstacles – structure économique, carences du marché ou des institutions, inadaptation des politiques, manque de dialogue social – qui empêchent les pays en développement de tirer pleinement parti des avantages potentiels de la mondialisation sur le plan de l'emploi;
- iv) production des rapports sur l'emploi dans le monde, dans lesquels le BIT analyse les principaux faits nouveaux afin d'alimenter le débat mondial sur les problèmes de l'emploi. Le prochain rapport, qui sera publié en 2001, examinera l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi que de l'économie du savoir sur l'emploi et sur l'organisation du travail. Il sera intitulé: *Emploi: les défis du XXI<sup>e</sup> siècle*;
- v) mise en œuvre du Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité, qui vise à promouvoir et à rendre plus efficace l'investissement dans la formation et dans la valorisation des ressources humaines afin d'améliorer l'employabilité, la compétitivité et la croissance et à favoriser l'accès des groupes vulnérables aux moyens de valoriser leur potentiel et de s'insérer sur le marché du travail;
- vi) mise en œuvre du Programme focal sur la promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises. Vu que, dans le monde, les petites entreprises sont potentiellement le gisement d'emplois le plus important, ce programme vise à promouvoir la création et l'essor de ces entreprises et à y favoriser l'amélioration de la qualité de l'emploi, l'égalité entre hommes et femmes ainsi que la création de réseaux interentreprises et la représentation;
- vii) mise en œuvre du Programme international pour des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité pour les femmes. Ce programme vise à accroître les possibilités d'emploi offertes aux femmes tout en améliorant leurs conditions de travail et en combattant les discriminations dont elles sont victimes. Il est plus particulièrement axé sur les besoins des femmes pauvres et vulnérables et vise à montrer que l'émancipation économique des femmes profite aussi à leur famille, à la collectivité à laquelle elles appartiennent et à la société;
- viii) mise en œuvre du programme «Des emplois pour l'Afrique», qui sert de cadre à des stratégies de l'emploi visant à combattre la pauvreté en Afrique. Ce programme a un double objectif, à savoir promouvoir la croissance par l'investissement et faire en sorte que cette croissance crée le maximum d'emplois et réduise la pauvreté.

En ce qui concerne la qualité de l'emploi, le Sommet de Copenhague a désigné sept conventions de l'OIT dont la ratification et l'application devraient être un objectif commun de la communauté internationale.

Depuis, en juin 1998, l'OIT a adopté la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Le suivi de cette Déclaration par la présentation de rapports et d'analyses permettra de déterminer dans quelle mesure sont respectés les droits et

---

principes qui y sont consacrés (liberté d'association, droit de négociation collective, non-discrimination, abolition du travail forcé et du travail des enfants). Par ailleurs, en juin 1999, les gouvernements, les employeurs et les travailleurs ont adopté à l'unanimité la convention n° 182 qui vise l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination.

Dans ce contexte, la session extraordinaire de l'Assemblée générale est invitée à appeler tous les Etats:

- i) à ratifier et appliquer les sept conventions fondamentales de l'OIT désignées par le Sommet de Copenhague comme le socle social d'une économie mondialisée, ainsi que la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, qui a été adoptée en 1999, après le Sommet de Copenhague;
- ii) à coopérer avec l'OIT au suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail qui vise à assurer le respect universel des droits consacrés par ces conventions. L'appui du secteur privé, pour le respect de ces droits dans les entreprises, comme le demande le Pacte mondial proposé par le Secrétaire général des Nations Unies, serait également une contribution importante. La session extraordinaire pourrait aussi demander aux organisations du système international de mener leurs politiques et activités d'une manière qui appuie et qui, en tout cas, évite de saper les efforts faits par les pays pour respecter, promouvoir et réaliser les principes et droits fondamentaux au travail dans leurs politiques de développement;
- iii) à fournir un appui et à participer à la campagne mondiale lancée par l'OIT pour l'élimination immédiate des pires formes de travail des enfants. En particulier, les programmes nationaux et internationaux de développement économique et social devraient systématiquement inclure des mesures urgentes à cet effet. Toutes les organisations internationales, ainsi que les accords de coopération bilatérale, pourraient fixer des objectifs spécifiques concernant les pires formes de travail des enfants. L'élimination des pires formes de travail des enfants devrait marquer le début d'un effort plus vaste pour mettre progressivement un terme à toutes les formes de travail des enfants, compte tenu des réalités du développement dans chaque pays.

Dans le domaine de la protection sociale, la session extraordinaire est invitée à envisager de fournir son appui et sa collaboration au BIT pour les initiatives clés suivantes:

- i) le Programme focal sur la sécurité socio-économique qui vise à promouvoir des politiques et des institutions propres à garantir la sécurité sociale et économique d'une proportion croissante de la population mondiale; à identifier les moyens les plus efficaces d'assurer un minimum de sécurité du revenu aux pauvres et aux personnes les plus vulnérables économiquement; à définir des moyens, d'un bon rapport coût-efficacité et équitables, de fournir une protection sociale à toutes les catégories qui ne sont pas actuellement protégées par les régimes légaux de sécurité sociale, moyens parmi lesquels on trouve, par exemple, les systèmes de micro-assurance du secteur informel, les filets de sécurité et autres dispositifs appropriés de protection en cas de chômage;
- ii) le Programme focal sur le travail sans risque qui vise à sensibiliser tous les intéressés, dans le monde entier, aux dimensions et aux conséquences des accidents du travail et des maladies professionnelles et à promouvoir des mesures concrètes propres à réduire notablement leur incidence;
- iii) les activités entreprises par le BIT pour promouvoir concrètement l'égalité entre hommes et femmes, au travail et à la maison, en étendant et renforçant les mesures

---

qui visent à aider les travailleurs à concilier activité professionnelle et responsabilités familiales;

- iv) les activités du BIT qui visent à améliorer la protection des travailleurs migrants, dont beaucoup restent en butte à de nombreux problèmes: exploitation au moment du recrutement et en cours d'emploi; travail forcé; absence d'assurance sociale; non-respect des droits de l'homme.

Enfin, la session extraordinaire est invitée à envisager d'appuyer les efforts faits par le BIT pour renforcer les systèmes et institutions de dialogue social. Un Programme focal sur le renforcement du dialogue social a été lancé. Son objectif est de faire ressortir les avantages du dialogue social qui est à la fois une fin en soi et un moyen d'action essentiel pour permettre à chacun d'avoir un travail décent et combattre la pauvreté. Ce programme s'attachera à démontrer l'efficacité du dialogue social et à renforcer les institutions qui le rendent possible.



---

# I. Introduction

Le Sommet social a fait observer à juste titre que «la mondialisation ... ouvre de nouvelles possibilités pour une croissance économique soutenue et le développement de l'économie mondiale, en particulier dans les pays en développement» mais aussi que «la rapidité des changements et la brutalité des ajustements s'accompagnent d'une aggravation de la pauvreté, du chômage et d'une désintégration sociale». En conséquence, la grande question est «de savoir comment gérer ces processus et parer à ces menaces pour tirer le meilleur parti de ces transformations et en atténuer le plus possible les répercussions négatives sur les populations»<sup>1</sup>. Les cinq ans qui se sont écoulés depuis le Sommet social n'ont fait que confirmer ce point de vue.

Depuis 1995, la mondialisation s'est accélérée. La libéralisation des échanges commerciaux s'est poursuivie avec la mise en œuvre des résultats des Négociations d'Uruguay et le développement des accords commerciaux régionaux. A l'échelon mondial, le commerce a continué à augmenter plus vite que la production, de sorte que la part des exportations dans le PIB est passée de 21,7 pour cent en 1995 à 22,9 pour cent en 1998<sup>2</sup>. De même, la libéralisation des investissements directs étrangers s'est poursuivie et le total de ces investissements est passé de 192 milliards de dollars en 1990 à 400 milliards en 1999<sup>3</sup>. La progression des autres flux financiers a été encore plus spectaculaire. La libéralisation financière opérée par de plus en plus de pays, qui ont levé les contraintes pesant sur les mouvements de capitaux, ainsi que le progrès continu des technologies de l'information et de la communication ont fait augmenter en flèche les flux de capitaux. Ainsi, les flux nets de capitaux privés en direction des pays à bas revenus et des pays à revenus intermédiaires sont passés de 43 milliards de dollars en 1995 à 298 milliards en 1999<sup>4</sup>. Parallèlement, les mutations technologiques se sont poursuivies à un rythme rapide; le phénomène le plus marquant a été la croissance explosive d'Internet et du commerce électronique. La poursuite de la baisse du coût des communications et des transports internationaux ainsi que l'abaissement des barrières nationales ont favorisé l'expansion des réseaux mondiaux de production autour des entreprises multinationales. L'augmentation de la valeur des fusions et acquisitions transfrontières – 300 milliards de dollars en 1998 contre 100 milliards en 1993 – en est une preuve spectaculaire. Autre preuve éclatante: le commerce entre entreprises appartenant à des multinationales représenterait aujourd'hui environ le tiers des échanges mondiaux, et les échanges de ces multinationales avec des entreprises extérieures un autre tiers<sup>5</sup>.

Cette évolution a accéléré le remplacement d'une économie internationale, caractérisée par des relations économiques entre Etats-nations ayant des frontières économiques bien définies, par une économie mondialisée dans laquelle ces frontières tendent à s'estomper cependant que la production et les transactions transfrontières, qu'il s'agisse de biens, de services ou de capitaux, prennent de plus en plus d'importance. Cette ouverture de plus en

<sup>1</sup> Nations Unies: Rapport du Sommet mondial pour le développement social (New York, 1995), p. 6.

<sup>2</sup> FMI: *World Economic Outlook*, oct. 1999.

<sup>3</sup> Banque mondiale: *Rapport sur le développement dans le monde, 1999/2000*.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> CNUCED: *World Investment Report*.

---

plus grande des économies nationales, ainsi que la multiplication des accords multilatéraux qui réduisent la marge de manœuvre des pays, a pour effet que ces derniers sont de moins en moins à même de régler isolément le nombre croissant de problèmes économiques et sociaux auxquels le monde est confronté. C'est pourquoi les questions de gouvernance mondiale par la recherche d'un consensus pour la conclusion d'accords internationaux librement acceptés figurent désormais en première place à l'ordre du jour de la communauté mondiale. Il faut substituer à une approche internationale une approche mondiale pour traiter les problèmes économiques et sociaux. «L'économie de marché elle-même n'est pas simplement un système international. Ses connexions mondiales vont bien au-delà des relations entre les pays. Très souvent, elle repose sur des relations entre individus de pays différents, entre les différentes parties à une transaction commerciale.» Il est donc nécessaire «de dépasser les limites étroites des relations internationales. Il faut non seulement dépasser les frontières nationales mais aller au-delà des relations internationales pour s'intéresser aux relations mondiales»<sup>1</sup>.

Depuis le Sommet social, il y a aussi eu le traumatisme de la crise financière mondiale de 1997-1999. Apparue en juillet 1997 sous la forme d'une crise monétaire ne touchant que la Thaïlande, elle a gagné rapidement d'autres parties de l'Asie, la Fédération de Russie, plusieurs pays d'Amérique latine. Elle a entraîné dans les pays qu'elle a touchés une forte baisse de la production et une grande détresse sociale. Mais ses ramifications étaient en fait plus étendues, comme l'a montré le net ralentissement de la croissance un peu partout dans le monde. Aussi regrettable qu'ait été son coût social, cette première grande crise de la mondialisation a eu au moins le mérite d'appeler l'attention sur les principaux problèmes économiques et sociaux nés du processus actuel de mondialisation. Cette crise est maintenant passée mais il est impératif que la volonté de remédier à ces problèmes ne se démente pas.

C'est sur cette toile de fond que le présent document donne le point de vue de l'OIT sur les mesures qui devraient être prises par la session extraordinaire de l'Assemblée générale pour aider à régler certains des grands problèmes dont souffre le monde, notamment la pauvreté, la pénurie d'emplois décents et la désintégration sociale. Le message est que la mondialisation, sous sa forme actuelle, est aujourd'hui en crise parce que l'on n'a pas accordé suffisamment d'attention à ses conséquences et à ses dimensions sociales. De ce fait, elle manque de légitimité sociale et de soutien dans l'opinion publique. Il s'agit donc avant tout de déterminer comment gérer le processus de mondialisation de telle façon qu'il contribue à répondre aux besoins de chacun. Dans ce contexte, le BIT souligne dans ce document qu'il est essentiel de changer d'optique, de renoncer aux approches sectorielles au profit d'une réflexion intégrée, afin de trouver des solutions viables à des problèmes mondiaux interdépendants. Il faut notamment améliorer la cohérence des politiques des organisations internationales qui s'occupent de différents aspects des politiques économiques et sociales et, au niveau national, des différents ministères. Il est particulièrement important d'organiser une coopération et des partenariats internationaux à l'appui du programme mondial de l'OIT sur le travail décent qui est un instrument stratégique pour combattre la pauvreté et pour donner effet à une approche plus intégrée des politiques sociales et économiques.

## **II. Progrès social depuis Copenhague**

Après avoir atteint 4,2 pour cent en 1996 et en 1997, la croissance du PIB réel est tombée à 1,9 pour cent en 1998 et s'est chiffrée, selon les estimations, à 3 pour cent en

<sup>1</sup> Allocution de A. Sen à la session de juin 1999 de la Conférence internationale du Travail.

1999. Ce ralentissement s'explique principalement par la crise financière qui a frappé l'Asie, par ses effets de contagion dans d'autres régions et par l'aggravation de la récession au Japon en 1998 et pendant la plus grande partie de 1999.

Dans le monde en développement, la croissance est tombée de 5,7 pour cent en 1996 à 2,1 pour cent en 1998 et 3,0 pour cent en 1999. Dans les pays d'Asie les plus touchés, elle a en fait été négative en 1997 et le PIB a diminué de 7,9 pour cent en 1998. De même, le PIB a diminué de 2,7 pour cent dans les pays de l'ex-Union soviétique en 1998 et de 0,6 pour cent dans la région Amérique latine et Caraïbes en 1999<sup>1</sup>. Cette évolution a eu un gros impact sur l'emploi et la pauvreté dans beaucoup de pays en développement. Comme le montre le tableau 1, au pire moment de la crise, en 1998, le taux de chômage a beaucoup augmenté dans les pays les plus touchés et, même si la reprise a été plus forte que prévu, il demeure bien plus élevé qu'avant la crise. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, le chômage urbain a beaucoup augmenté de 1998 à 1999 dans 13 des 17 pays pour lesquels on dispose de données. Dans dix pays de cette région, le taux de chômage était très élevé en 1999 puisqu'il était compris entre 10,1 pour cent et 19,8 pour cent. Le chômage a également progressé en Europe orientale et dans l'ex-Union soviétique. Entre 1995 et 1999, il a augmenté dans 20 des 24 pays figurant dans le tableau 1. En outre, dans 14 de ces pays, le taux de chômage était très élevé au milieu de 1999 (9 pour cent et parfois beaucoup plus). Ainsi, malgré le début de la reprise, «la crise de 1997-1999, de l'Asie de l'Est à la Fédération de Russie et au Brésil, continue à faire sentir ses effets à bien des égards. Dans la plupart des pays en développement, la croissance reste faible et bien moins rapide qu'avant la crise. Les effets sociaux sont graves et se sont accentués non seulement en Asie mais aussi dans d'autres pays. La pauvreté a cessé de refluer dans le monde en développement à la fin des années quatre-vingt-dix et le nombre de pauvres augmente dans la plupart des régions<sup>2</sup>.»

**Tableau 1. Taux de chômage**

**A. Asie du Sud-Est et de l'Est**

Pays	Avant la crise	Mi-1998	Fin 1998	Début 1999
Indonésie	4,9	n.d.	n.d.	n.d.
Thaïlande	2,2	4,5	n,d,	5,4 (fév.)
République de Corée	2,3	8,2	8,5	6,5 (mai)
Malaisie	2,6	3,2	n.d.	4,5 (mars)
Hong-kong, Chine	2,4	4,5	5,8	6,3 (mai)
Singapour	2,0	n.d.	4,4	3,9 (mars)

Sources: 1) BIT/PNUD: *Employment challenges for the Indonesian economy* (Jakarta, juin 1998). 2) Thaïlande: *Economic and Financial Data*, sur le site: <http://www.bot.or.th/research/public/sdds/sdds.htm>. 3) Hong-kong: *Economic and Financial Data for Hong Kong*, sur le site: <http://www.info.gov.hk/hkma/stat/ecofin.html>. 4) Singapour: *Economic Survey of Singapore First Quarter 1999*, sur le site: <http://www.singstat.gov.sg/PRESS/econ.html>. 5) Malaisie: *Key Statistics Malaysia*, sur le site: <http://www.statistics.gov.my/English/keystats.html>. 6) République de Corée: Office statistique national, sur le site: <http://www.nso.go.kr/report/data/ssec9812.htm>.

<sup>1</sup> Banque mondiale: *Global economic prospects and the developing countries 2000*, déc. 1999.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 1.

---

## B. Amérique latine et Caraïbes (taux de chômage urbain)

Pays	1995	1996	1997	1998	1999 <sup>1</sup>
Argentine	17,5	17,3	14,9	12,9	14,5
Brésil	4,6	5,4	5,7	7,6	7,7
Chili	6,6	5,4	5,3	6,4	10,1
Colombie	8,8	11,2	12,4	15,2	19,8
Costa Rica	5,7	6,6	5,9	5,4	n.d.
El Salvador	7,0	5,8	7,5	7,6	8,0
Honduras	6,6	6,6	5,2	5,8	5,4
Mexique	6,2	5,5	3,7	3,2	2,6
Panama	16,4	16,9	15,4	15,5	13,0
Pérou	7,9	7,9	8,4	8,2	9,8
Uruguay	10,8	12,3	11,6	10,2	12,1
Venezuela	10,3	11,8	11,4	11,3	15,3

<sup>1</sup> Troisième trimestre.

Source: BIT: *ILO news, Latin America and the Caribbean: Labour Overview, 1999.*

---

## C. Economies en transition

Europe orientale	1995	Août 1999
Albanie	12,9	18,0 (juillet)
Bosnie-Herzégovine	n.d.	39,1 (juillet)
Bulgarie	11,1	13,6
Croatie	17,6	19,1
Hongrie	10,4	9,4
Pologne	14,9	11,9
République tchèque	2,9	9,0
Roumanie	9,5	10,9
Slovaquie	13,1	18,2
Slovénie	14,5	13,4
Yougoslavie	24,7	29,3 (mars)
<b>Etats baltes</b>		
Estonie	5,0	6,5 <sup>1</sup>
Lettonie	6,6	9,8
Lituanie	7,3	8,1
<b>CEI</b>		
Arménie	8,1	11,3
Azerbaïdjan	1,1	1,2
Bélarus	2,7	2,1
Géorgie	3,4	4,8
Kazakhstan	2,1	3,6

Europe orientale	1995	Août 1999
Kirghizistan	3,0	3,1
République de Moldova	1,4	2,4
Ouzbékistan	0,3	4,1
Fédération de Russie	8,9	12,4
Tadjikistan	1,8	3,3

<sup>1</sup> Nombre de demandeurs d'emploi estimé par le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe.

Source: Commission économique pour l'Europe: *Economic Survey of Europe*, 1999, n° 3, et 1998, n° 3 (Nations Unies).

#### D. Pays de l'OCDE

Pays	1995	1996	1997	1998	1999
Etats-Unis	5,6	5,4	4,9	4,5	4,2
Japon	3,1	3,4	3,4	4,1	4,7
Allemagne	8,1	8,8	9,8	9,3	9,0
France	11,6	12,3	12,5	11,8	11,1
Italie	11,7	11,7	11,8	11,9	11,6
Royaume-Uni	8,6	8,0	6,9	6,2	6,1
Canada	9,5	9,7	9,2	8,3	7,8
<b>Total des grands pays</b>	<b>6,7</b>	<b>6,8</b>	<b>6,6</b>	<b>6,4</b>	<b>6,2</b>
Australie	8,5	8,4	8,5	8,0	7,3
Autriche	5,9	6,3	6,4	6,5	6,3
Belgique	12,9	12,7	12,4	11,6	10,8
République de Corée	2,0	2,0	2,6	6,8	6,4
Danemark	10,2	8,7	7,7	6,4	5,7
Espagne	22,7	22,2	20,8	18,8	15,8
Finlande	15,4	14,6	12,7	11,4	10,1
Grèce	10,0	10,3	10,2	11,2	11,3
Hongrie	10,4	10,1	8,9	8,0	7,0
Irlande	12,2	11,9	10,3	7,6	5,8
Islande	5,0	4,3	3,7	3,0	2,0
Luxembourg	3,0	3,3	3,3	3,1	2,9
Mexique	6,3	5,5	3,7	3,2	2,8
Norvège	4,9	4,8	4,1	3,2	3,2
Nouvelle-Zélande	6,3	6,1	6,7	7,5	7,1
Pays-Bas	7,1	6,6	5,5	4,2	3,2
Pologne	13,3	12,3	11,2	10,6	11,4
Portugal	7,2	7,3	6,8	5,0	4,5
Suède	7,7	8,0	8,0	6,5	5,5
Suisse	4,2	4,7	5,2	3,9	2,8
République tchèque	4,1	3,9	4,8	6,5	8,9

Pays	1995	1996	1997	1998	1999
Turquie	6,9	6,0	6,4	6,3	6,6
<b>Total des petits pays</b>	<b>9,0</b>	<b>8,6</b>	<b>8,1</b>	<b>8,0</b>	<b>7,6</b>
<b>Total OCDE</b>	<b>7,4</b>	<b>7,3</b>	<b>7,1</b>	<b>6,9</b>	<b>6,7</b>
<i>Pour mémoire</i>					
<b>Union européenne</b>	<b>10,8</b>	<b>10,9</b>	<b>10,8</b>	<b>10,1</b>	<b>9,4</b>
<b>Zone euro</b>	<b>11,5</b>	<b>11,8</b>	<b>11,8</b>	<b>11,1</b>	<b>10,2</b>

Source: OCDE: *Perspectives économiques*, déc. 1999.

Dans les pays industrialisés, le taux de chômage a légèrement diminué de 1998 à 1999 grâce à une croissance plus forte que prévu. Dans la zone de l'OCDE, il a été ramené de 6,9 à 6,7 pour cent, ce qui n'est toutefois guère mieux qu'en 1995 (7,4 pour cent). Dans l'Union européenne, il est tombé de 10,1 à 9,4 pour cent, ce qui reste néanmoins très élevé, et six pays sur quinze ont encore un taux de chômage à deux chiffres. La situation de l'emploi s'est améliorée au Danemark, aux Etats-Unis, en Irlande, en Islande, aux Pays-Bas, au Portugal, en Suède et en Suisse. Dans ces pays, le taux de chômage était inférieur à 6 pour cent en 1999, soit beaucoup moins qu'en 1995. A l'inverse, au Japon, le chômage a atteint un niveau jamais vu depuis la guerre.

Dans ce contexte, les répercussions de la mondialisation sur la vie de tout un chacun, hommes et femmes, partout dans le monde, suscitent bien des inquiétudes. Les avantages d'économies ouvertes et de sociétés ouvertes sont une réalité communément admise, mais il est de plus en plus manifeste que ces avantages ne profitent pas à suffisamment de personnes et que, pour y remédier, il faut modifier la structure de la gouvernance de l'économie mondiale. La mondialisation offre au monde des affaires et aux consommateurs des possibilités nouvelles extraordinaires, qui ont été l'un des moteurs de la croissance récente de l'économie mondiale, mais l'inégalité de la répartition de ces possibilités, à l'intérieur des pays et entre les pays, est tout aussi extraordinaire. De plus en plus on prend conscience que, si la communauté mondiale ne fait rien pour remédier à cette inégalité et à l'injustice de cette situation, c'est tout le processus d'intégration internationale qui risque d'être remis en cause par de plus en plus de pays et de plus en plus de gens. L'imagination et la créativité devront être au rendez-vous pour que soit relevé le grand défi, à savoir que le fonctionnement des marchés profite à tout le monde.

Malgré les avantages qui peuvent résulter de la mondialisation et, notamment, de la libéralisation des échanges commerciaux, des investissements et des flux financiers – meilleure allocation des ressources, plus grande efficacité économique, croissance plus rapide –, il est de plus en plus manifeste que la mondialisation aggrave les inégalités entre pays industrialisés et pays en développement. Cela se reflète dans la marginalisation des pays les moins avancés. Ils n'assurent toujours que 1 pour cent des exportations mondiales et reçoivent 1 pour cent seulement des investissements directs étrangers. Autre indicateur révélateur: dans 80 pays, le PIB par habitant est plus faible qu'il y a dix ans. En outre, l'écart de revenus entre les 20 pour cent de la population mondiale qui vivent dans les pays les plus riches et les 20 pour cent qui vivent dans les pays les plus pauvres s'est creusé, passant de 60/1 en 1990 à 74/1 en 1997<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> PNUD: *Rapport sur le développement humain*, 1999.

---

Même si le lien de cause à effet n'est en aucune manière clairement établi dans tous les cas, la mondialisation s'est accompagnée d'une multitude de problèmes sociaux, dont beaucoup concernent le monde du travail. Dans bien des pays, l'exacerbation de la concurrence internationale a entraîné des pertes d'emplois, souvent surtout concentrées dans certaines industries et régions, ce qui a un effet grossissant, répercuté par les médias. Par ailleurs, les mécanismes compensatoires promis, que devaient engendrer les forces du marché, à savoir la création de nouveaux emplois vers lesquels pourraient être redéployés sans peine les travailleurs licenciés, ont souvent été plus faibles et plus lents que prévu. Dans beaucoup de pays en développement, dépourvus de systèmes d'assurance chômage ou d'aide à la reconversion, les répercussions sociales de cette évolution du marché du travail ont été très douloureuses. Elles ont été particulièrement lourdes pour les groupes vulnérables, à commencer par les femmes qui continuent à souffrir d'une discrimination sur le marché du travail. En outre, des centaines de millions de travailleurs pauvres et leurs familles, en marge des marchés du travail dans les pays en développement, ainsi qu'un nombre important de travailleurs des pays industrialisés et des pays en transition, sont pour une bonne part les spectateurs et non les acteurs de la croissance de l'économie mondiale.

La mondialisation de l'économie a fait croître le sentiment d'incertitude et d'insécurité. Désormais, ce sentiment n'est plus uniquement le lot des exclus de la société et imprègne profondément aussi les attitudes et les réactions de la classe moyenne: beaucoup de parents craignent que la vie qui attend leurs enfants ne soit pas meilleure que la leur. Dans beaucoup de pays, le chômage frappe durement les jeunes qui se demandent si les études et les formations qu'ils suivent sont vraiment de nature à les aider à trouver leur place sur des marchés du travail désormais plus concurrentiels et dynamiques. Les chefs d'entreprise, dans les secteurs industriels ou manufacturiers traditionnels, s'interrogent sur l'avenir de leur activité. Beaucoup de travailleurs, et plus encore de travailleuses, du Nord comme du Sud, se sentent pris au piège d'une course vers le bas et considèrent que l'exacerbation de la concurrence internationale tend à faire régresser les conditions de travail et les normes du travail.

L'intensification de la concurrence économique internationale a poussé les entreprises à privilégier de plus en plus la flexibilité, d'où les emplois qui, souvent, offrent moins de sécurité et s'accompagnent de moins de prestations sociales que les emplois classiques. Cette tendance a souvent été favorisée par une déréglementation mal inspirée des marchés du travail alors que l'on aurait pu adopter des approches plus consensuelles et productives pour relever le défi de la concurrence. L'accentuation des inégalités de revenus dans beaucoup de pays en développement et de pays industrialisés est un autre problème. Les causes de ce phénomène sont encore assez mal comprises, mais l'affaiblissement du pouvoir de négociation du travail vis-à-vis du capital y a sans nul doute contribué. Cet affaiblissement est dû à la diversification des options qui s'offrent au capital du fait de la mondialisation de l'économie. Dans certains cas, le non-respect des normes fondamentales du travail relatives à la liberté syndicale et au droit de négociation collective par des gouvernements soucieux d'attirer les investissements étrangers a fait empirer les choses. L'affaiblissement du pouvoir de négociation des travailleurs a souvent pour effet qu'ils se voient privés d'une juste part des bénéfices qui découlent de l'ouverture à la concurrence internationale et de la croissance économique.

La libéralisation des investissements directs étrangers a accru la concurrence à laquelle sont confrontées les entreprises locales, y compris les PME, notamment dans les pays en développement et dans les pays en transition. A plus long terme, ce processus aura probablement des effets bénéfiques mais, dans l'immédiat, il entraîne des pertes d'emplois, car les producteurs locaux doivent se restructurer et perdent des parts de marché. En outre, dans certains cas, les nouveaux emplois créés par les entreprises étrangères ont été moins nombreux que prévu, à cause de la mauvaise orientation des politiques de restructuration des entreprises et de l'adoption de technologies faisant davantage appel au capital et aux

---

compétences que cela n'aurait été souhaitable compte tenu de la dotation en facteurs des pays en développement.

La libéralisation financière, notamment la suppression des contraintes frappant les mouvements de capitaux, a eu beaucoup d'impact sur le développement social. Ce processus a eu pour effet que les crises financières et économiques sont devenues plus fréquentes et plus graves dans les années quatre-vingt-dix. Comme en témoigne l'exemple récent de l'Asie, ces crises économiques, aussi brutales que profondes, prélèvent un lourd tribut social. Outre qu'elle a fait ressortir les conséquences catastrophiques auxquelles on s'expose si on néglige la protection sociale, la crise a montré l'importance de solides institutions du marché du travail, notamment de systèmes de négociation collective, de prévention et de règlement des conflits et de dialogue social, à la fois pour prévenir les crises économiques et pour remédier à leurs conséquences.

### III. Questions prioritaires et initiatives proposées

Compte tenu de ce qui précède, la question qui devrait occuper une place centrale dans le suivi du Sommet mondial pour le développement social est *l'adaptation des économies nationales et des institutions nationales à la mondialisation de l'économie, et la gestion du processus de changement mondial de manière qu'il réponde aux besoins des hommes et des femmes, de leurs familles, de leurs collectivités.*

L'objectif devrait être que *la mondialisation profite à tout le monde*. L'intégration des économies nationales par la mondialisation est un puissant moyen de faire reculer la pauvreté et de favoriser le développement humain, et il ne saurait être question d'essayer de revenir en arrière, à supposer que cela soit possible. Toutefois, pour que le potentiel de la mondialisation puisse être exploité, il faut qu'elle soit considérée et gérée comme un processus qui n'est pas uniquement économique mais aussi social. Pour être durable, il faut qu'elle soit largement approuvée par l'opinion publique. Il faut juger ce processus, non seulement en fonction de son impact sur le volume des échanges commerciaux et des mouvements de capitaux ou de ses effets sur l'efficacité économique et le changement technologique, mais aussi en fonction de son impact sur la vie de chacun, femme ou homme, partout dans le monde: création nette d'emplois, réduction de la pauvreté, atténuation des inégalités dans un délai raisonnablement court et non dans un avenir indéterminé.

La nature des problèmes posés par la mondialisation et les solutions à adopter varient bien entendu d'une région à l'autre, et il ne saurait être question de prescrire tout un catalogue de mesures censées être d'application universelle. Il faut renoncer à proposer des panacées et mettre l'expérience collective du système des Nations Unies au service des différents pays pour promouvoir leur développement. Le point essentiel est qu'aucun pays, aucune région n'échappent aux profonds changements qui s'observent partout dans l'économie mondiale. L'ajustement à ces changements est un problème universel, qui concerne les pays riches comme les pays pauvres, même si c'est de manière différente. Toutes les nations ont la responsabilité collective, les unes envers les autres et envers leur population, de régler ce problème d'une manière qui garantisse plus de justice, de dignité et d'équité à toutes les composantes de la population mondiale. Il leur faut saisir l'occasion offerte par la session extraordinaire de l'Assemblée générale pour affirmer leur détermination collective d'assortir, d'un puissant volet social, la structure de gouvernance de l'économie mondiale qui se met en place.

---

## A. Nécessité d'une approche intégrée et d'une plus grande cohérence des politiques

A cette fin, il faut adopter une approche plus cohérente et plus intégrée, car il est indispensable de reconnaître l'interdépendance des politiques économiques et des politiques sociales pour régler les grands problèmes identifiés par le Sommet social (pauvreté, emploi, intégration sociale). Il va de soi que le progrès social est facilité par une croissance économique soutenue et durable. On ne saurait créer des emplois décents et faire reculer la pauvreté dans un désert économique. Mais cela ne signifie pas que l'on peut ou que l'on doit appliquer les politiques économiques sans tenir compte de leurs conséquences sociales. Une croissance économique qui n'entraîne pas une certaine amélioration du niveau de vie de toutes les catégories de la population et qui ne profite qu'à une petite minorité de privilégiés a toutes les chances d'engendrer une instabilité politique et sociale qui mettra un terme au processus. Autrement dit, pour que la croissance soit durable, il faut non seulement que l'efficacité économique s'améliore en permanence mais aussi que les bénéfices de la croissance soient justement répartis. La libéralisation économique nécessaire pour stimuler la croissance ne saurait être viable sans une action simultanée pour contenir ses effets sociaux négatifs. Une autre relation importante entre l'économique et le social est que des politiques sociales éclairées, par exemple les investissements dans le développement humain, sont très rentables non seulement d'un point de vue social, mais aussi d'un point de vue économique. Il s'agit, par exemple, des investissements dans l'éducation et la formation qui visent à accroître l'employabilité des travailleurs, de ceux qui permettent d'améliorer la sécurité et la protection de la santé de la main-d'œuvre, ou encore des investissements qui visent à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes. En outre, pour la viabilité du progrès économique, le bon fonctionnement des marchés et l'amélioration de la productivité, il faut une gouvernance démocratique et transparente et il faut qu'il existe des institutions qui permettent aux principales forces productives de la société de recevoir leur juste part de la richesse qu'elles ont contribué à créer et aussi d'être informées des décisions qui les concernent directement et d'y être associées.

L'étroite interdépendance des politiques économiques et des politiques sociales est depuis longtemps chose admise. Elle a été l'un des axes des activités du BIT pendant une grande partie de son existence et elle a été soulignée par le Sommet de Copenhague. Ainsi, la Déclaration de Copenhague insiste sur la nécessité de délimiter «un cadre d'action dans lequel ... les politiques économiques, culturelles et sociales seront intégrées de façon à se renforcer mutuellement», et le Programme d'action met l'accent sur l'importance d'une approche intégrée de la mise en œuvre<sup>1</sup>. Les problèmes rencontrés par suite du progrès rapide de la mondialisation montrent que l'on est encore très loin, au niveau national comme au niveau international, de tenir suffisamment compte de cette interdépendance. Le message qui devrait ressortir clairement des travaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale est donc que *les problèmes intégrés de croissance économique et de développement social durables ne sauraient être réglés à l'aide de solutions sectorielles*. Les solutions sectorielles ont atteint leurs limites et ne sauraient permettre de régler des problèmes mondiaux intégrés.

C'est une évidence, mais une évidence que ne reflète pas le fonctionnement actuel des institutions de la communauté internationale. Dans le domaine fondamental de la réflexion intégrée, le système multilatéral que forment les organisations internationales n'est guère performant. Il est clair qu'il peut mieux faire. Les politiques et activités de l'ensemble du système doivent tenir compte du lien entre les aspects économiques et les aspects sociaux

<sup>1</sup> *Rapport du Sommet mondial pour le développement social, op. cit.*

---

du développement et s'efforcer de favoriser les synergies. Autrement, beaucoup d'opportunités se perdront et l'efficacité des activités du système sera loin d'être optimale, de sorte que le monde des organisations internationales prêtera le flanc à ceux qui lui reprocheront incohérence, inefficience et gaspillage.

Les diverses organisations et institutions qui forment le système international voient sous des angles différents les questions de croissance et de développement. Il faut tirer pleinement parti de la diversité de leur expérience et de leurs compétences afin que chacune contribue à l'effort commun. Il faut qu'elles collaborent plus étroitement afin que les différentes dimensions du progrès économique et social se renforcent mutuellement. Elles doivent promouvoir la synergie de leurs politiques afin que puissent être traités, de façon intégrée et cohérente, les aspects liés de la politique économique et de la politique sociale, ce qui permettra de combattre plus efficacement les problèmes sociaux qui s'intensifient dans le sillage de la mondialisation. A cet égard, il faut notamment:

- i) faire en sorte que, lors de l'élaboration des politiques, une égale attention soit accordée aux objectifs économiques et aux objectifs sociaux. Il faut mettre un terme au cloisonnement, hélas encore trop courant, entre politiques économiques et politiques sociales. La réalisation d'objectifs sociaux est la justification ultime des politiques économiques. Cela étant, il faut tenir compte d'emblée de l'impact des politiques économiques et financières sur l'emploi et sur la situation sociale au lieu de traiter le problème a posteriori. Il conviendrait donc d'instituer des systèmes d'évaluation *ex ante* et de suivi de l'impact social des politiques économiques, au niveau international et au niveau national. En fait, il faudrait évaluer non seulement l'impact social des politiques économiques mais aussi l'impact économique des politiques sociales. Cet impact est souvent négligé ou sous-estimé, ce qui nuit aux dépenses sociales et aux investissements sociaux. C'est un point particulièrement important lorsque l'on élabore des politiques macro-économiques pour parer aux crises financières ou lorsque l'on met au point des programmes de réforme économique, qu'il s'agisse de la libéralisation des échanges commerciaux et des mouvements de capitaux, de la privatisation et de la restructuration des entreprises, de la déréglementation du marché du travail, ou encore de la réforme de la sécurité sociale;
- ii) revoir la façon d'envisager et de mesurer certaines variables afin de faciliter l'intégration des politiques. Il faudrait notamment élargir les notions de productivité et d'efficacité en ne se limitant pas à des critères purement économiques et en tenant compte des effets positifs des investissements dans les équipements sociaux ainsi que d'autres politiques sociales sur le développement;
- iii) réformer les institutions et les mécanismes de formulation des politiques afin de favoriser la participation et la transparence. Il est particulièrement important de renforcer les institutions du dialogue social entre le monde des affaires et le monde du travail et de promouvoir leur participation, aux côtés d'autres acteurs de la société civile, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques. A cette fin, il faut améliorer la capacité des partenaires sociaux et de la société civile de traiter les questions sociales et économiques en tenant compte des liens entre les unes et les autres. La coopération internationale doit reposer sur l'appropriation par les nations des politiques poursuivies;
- iv) insister sur l'importance du rôle que l'Etat doit continuer à jouer s'agissant de remédier aux carences du marché et de fournir des biens publics, notamment dans les économies où les marchés demeurent sous-développés et inefficaces. Il appartient notamment à l'Etat de combattre la pauvreté et les inégalités, d'assurer des financements suffisants pour les services sociaux de base et de concevoir et maintenir en place le cadre réglementaire et les institutions nécessaires au fonctionnement efficace et équitable des marchés. Cet effort de sensibilisation au

---

rôle de l'Etat doit s'accompagner d'une action visant à renforcer sa capacité de s'acquitter efficacement de ses fonctions. Nous avons besoin d'un «meilleur Etat», à la fois respecté et respectueux de ses fonctions institutionnelles au service des citoyens;

- v) promouvoir un environnement propice à l'investissement et à la création d'entreprises, sur le plan national et sur le plan international, compte tenu des bonnes pratiques et des principales différences entre pays. Pour cela, il faut reconnaître l'interdépendance entre le respect de la liberté d'entreprendre, pour les investisseurs, et le respect de la liberté syndicale, pour les travailleurs. Il faut stimuler l'innovation, la créativité et l'esprit d'entreprise. Toutes les organisations devraient accorder une attention particulière à la promotion de la petite entreprise;
- vi) appliquer la politique du Conseil économique et social (ECOSOC) concernant l'égalité entre hommes et femmes, telle qu'elle est définie dans les conclusions concertées de 1997. Cela suppose de donner une dimension sexospécifique à l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies afin que les préoccupations des femmes et celles des hommes soient également pris en compte lors de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociales, de telle sorte que les femmes et les hommes en profitent sur un pied d'égalité et que les inégalités ne se perpétuent pas;
- vii) donner une suite concrète à l'appel lancé en juillet 1999 par la session de fond du Conseil économique et social, à savoir que «les organisations compétentes du système des Nations Unies prennent des mesures homogènes, cohérentes, coordonnées et conjointes à l'appui des actions menées au plan national pour éliminer la pauvreté en accordant une attention particulière à la création d'emplois, ainsi qu'au travail, à l'autonomisation et à la promotion des femmes».

*La session extraordinaire de l'Assemblée générale devrait chercher à imprimer sa marque au système international en créant un cadre propice à une approche intégrée des politiques économiques et sociales dans une économie mondiale de plus en plus intégrée.*

Elle devrait adresser le même message aux gouvernements car il est essentiel que, dans chaque pays, plusieurs ministères se concertent et coordonnent leur action afin de formuler des politiques financières, économiques et sociales cohérentes, qui permettent de répondre aux multiples problèmes nés de la mondialisation. Il faudrait aussi souligner combien il est important que les organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que les autres organisations représentatives de la société civile, soient informées des avantages sociaux que l'on peut attendre des politiques d'ouverture à l'économie mondiale, ainsi que des conséquences sociales négatives qui pourraient en résulter, et qu'elles soient consultées lorsqu'il s'agit de choisir des politiques économiques et sociales qui, en se renforçant mutuellement, garantiront que les avantages seront équitablement répartis et que les personnes les plus touchées par les changements bénéficieront d'une assistance et d'une protection adéquates. L'assistance fournie par les organisations du système des Nations Unies devrait promouvoir une approche intégrée au niveau national et, à cette fin, l'ensemble du système doit dialoguer non seulement avec les gouvernements, mais aussi avec les organisations représentatives de la société civile pour toutes ses activités dans le pays considéré. L'absence d'un tel dialogue explique sans doute en grande partie pourquoi, par le passé, certaines politiques se sont heurtées à une forte opposition de la population et ont de ce fait été très difficiles à appliquer.

---

## **B. Promouvoir le travail décent dans une économie mondialisée**

Les consultations qui ont eu lieu au début des années quatre-vingt-dix à propos de l'objet et des résultats attendus du Sommet social ont montré que deux questions, d'ailleurs liées, étaient au centre des préoccupations sociales dans la plupart des pays: la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces consultations ont aussi montré que les activités génératrices de revenus, qu'elle qu'en soit la forme (emploi salarié, moyens de subsistance durables, travail indépendant, micro-entreprises, etc.), sont la première étape pour sortir de la pauvreté et de l'exclusion sociale. La création d'emplois est ainsi devenue le troisième grand thème du Sommet social. A ce sujet, on note que, dans les textes adoptés à Copenhague, «l'Organisation internationale du Travail, à laquelle son mandat, sa structure tripartite et ses compétences confèrent un rôle tout particulier dans le domaine de l'emploi et du développement social», est priée «de contribuer à l'application du Programme d'action». Pour répondre à cette demande, le BIT a pris beaucoup d'initiatives – activités pratiques, recherches, examen des politiques – dont il souhaite mettre les résultats à la disposition de la session extraordinaire afin de faciliter ses délibérations et pour qu'un appui soit apporté à ces initiatives en tant que partie intégrante des conclusions et du suivi de la session. Ces initiatives forment le programme mondial de l'OIT sur le travail décent<sup>1</sup>.

Un travail décent est la première étape pour sortir de la pauvreté et un pas important sur la voie de l'intégration sociale. Il est au cœur des trois grandes questions dont s'est saisi le Sommet social. En outre, accéder à un travail décent est l'aspiration la plus répandue dans tous les pays. L'économie mondialisée doit donc offrir à chacun, homme ou femme, la possibilité d'accéder à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité. Les quatre objectifs du programme de l'OIT sur le travail décent sont de promouvoir la création d'emplois, les droits fondamentaux au travail, la protection sociale et le dialogue social. La réalisation de ces quatre objectifs est indispensable pour atteindre les objectifs fixés à Copenhague, à savoir la réduction de la pauvreté, le plein emploi et l'intégration sociale. Une approche intégrée associant beaucoup d'organisations du système international est nécessaire pour promouvoir le travail décent. La session extraordinaire de l'Assemblée générale est donc invitée à appeler tous les Etats et toutes les organisations internationales à appuyer les éléments clés suivants du programme mondial de l'OIT sur le travail décent.

### **Premier objectif: création d'emplois**

Pour que les avantages de la mondialisation soient mieux partagés, il faut – et c'est peut-être l'élément le plus important – que l'économie mondiale soit capable de créer des emplois de qualité et de faire reculer le chômage. L'emploi est la clé de la création de richesses ainsi que le principal instrument pour distribuer ces richesses équitablement. C'est la première étape, l'étape la plus importante, de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Or la situation de l'emploi s'est dégradée dans la plupart des pays depuis le Sommet de Copenhague et, parfois, dans des proportions catastrophiques. L'incapacité de la mondialisation de créer un nombre sans cesse croissant d'emplois productifs et rémunérateurs partout dans le monde doit être examinée avec soin et doit être considérée comme une question prioritaire et urgente par la session extraordinaire.

<sup>1</sup> Le rapport du Directeur général du BIT à la session de juin 1999 de la Conférence internationale du Travail (*Un travail décent*) est soumis pour référence en tant que document de la session extraordinaire.

---

Tout d'abord, il faut reconnaître que cet échec est dû à diverses carences des politiques internationales et des politiques nationales. En ce qui concerne les politiques internationales, la vague de crises financières qui a balayé le monde ces deux dernières années est en grande partie responsable des mauvais résultats de l'économie mondiale en termes de création d'emplois. Ces crises ont eu un effet dévastateur sur l'emploi dans les pays directement touchés et ont aussi entraîné une dégradation de l'emploi dans d'autres pays. Les moyens de réduire le risque de crise financière sont donc une question d'importance considérable pour la réalisation du plein emploi dans le monde. La solution réside en grande partie dans les efforts actuellement faits pour réformer le système financier international, mais il serait erroné de croire qu'une architecture financière internationale améliorée suffira: il faut aussi que chaque pays adopte une politique nationale propre à réduire sa vulnérabilité aux crises financières qui peuvent éclater à l'étranger.

En dehors de la libéralisation financière, il y a d'autres aspects de la mondialisation qui pèsent sur la politique de l'emploi. L'ouverture à la concurrence étrangère exige un effort accru d'ajustement des structures de production de chaque pays, ce qui entraîne des pertes d'emplois dans les secteurs les moins compétitifs. Dans ces conditions, les politiques nationales doivent avoir un triple objectif:

- garantir que les pertes d'emplois résultant de l'intensification de la concurrence sont au moins compensées par la croissance de l'emploi dans d'autres activités plus compétitives ou moins exposées à la concurrence étrangère;
- faciliter l'adaptation des travailleurs touchés, qui doivent pouvoir se redéployer rapidement vers d'autres secteurs et emplois, afin d'éviter un chômage plus ou moins prolongé et protéger les travailleurs qui sont les plus vulnérables et ont le plus de mal à s'adapter;
- créer des institutions qui garantissent un ajustement socialement responsable fondé sur le dialogue et la coopération entre l'Etat et les partenaires sociaux.

La place centrale de l'emploi et la nécessité d'une stratégie globale pour le promouvoir ont été soulignées par le Sommet de Copenhague et devraient être réaffirmées par la session extraordinaire. Cela implique que le plein emploi, ou la création d'emplois décents pour tous les hommes et les femmes qui cherchent du travail, devrait être l'un des objectifs centraux de l'ensemble du système international. A l'appui de cet objectif, il faut promouvoir un climat macroéconomique propice à l'essor des entreprises et à la création d'emplois, adopter des politiques de croissance économique et de changement technologique qui favorisent au maximum la création d'emplois et appliquer des politiques du marché du travail et des politiques de formation qui facilitent l'insertion ou la réinsertion des travailleurs dans des emplois productifs. Dans le cadre de cette approche globale, aux facettes multiples, il est suggéré d'agir dans les domaines clés ci-après.

### ***Suivi de la situation de l'emploi***

Il faut suivre de près l'impact de la mondialisation sur l'emploi, au niveau national et au niveau international, afin que les politiques reposent sur une analyse solide des faits. Le BIT continuera à publier ses *rapports sur l'emploi dans le monde*, dans lesquels il analyse les principaux faits nouveaux afin d'alimenter le débat mondial sur l'emploi. Le prochain rapport (*Emploi: les défis du XXI<sup>e</sup> siècle*), qui sera publié en 2001, examinera l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi que de l'économie du savoir sur la création d'emplois. Le BIT entend également redoubler d'efforts pour mettre en place une base de données mondiale contenant des *indicateurs clés du marché du travail*; cette base sera améliorée et mise à jour en permanence pour le suivi de la situation de l'emploi et du marché du travail aux niveaux national, régional et international. La base

---

actuelle couvre près de 200 pays ou territoires et se compose de 18 indicateurs, dont 15 sont ventilés par sexe.

### ***Elaboration de politiques nationales de l'emploi globales***

Le BIT continuera à examiner la politique de l'emploi des différents pays en étroite collaboration avec les autorités nationales et avec les organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi qu'avec d'autres organisations internationales et avec la communauté des donateurs. Ces examens sont très utiles pour mettre au point l'approche globale nécessaire pour surmonter les nombreux obstacles – structure économique, carences du marché ou des institutions, inadaptation des politiques, manque de dialogue social – qui empêchent les pays en développement de tirer pleinement parti des avantages potentiels de la mondialisation sur le plan de l'emploi.

Le BIT prévoit d'organiser en 2001 un *Forum mondial sur l'emploi*. Ce forum, qui réunira des responsables des politiques nationales et internationales ainsi que des représentants des mandants tripartites de l'OIT, sera l'occasion d'examiner d'un œil critique certains des problèmes clés à régler pour permettre à chacun, femme ou homme, d'accéder à un travail décent dans une économie mondialisée, et de lancer de nouvelles initiatives pour régler ces problèmes dans la perspective du plein emploi. *Il est suggéré que les préparatifs et le suivi de ce forum soient l'un des grands axes de la collaboration interinstitutions au cours des années à venir.*

Vu l'importance cruciale de l'égalité entre hommes et femmes dans les politiques globales de l'emploi, l'OIT a lancé le Programme international pour des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité pour les femmes. Ce programme vise à accroître les possibilités d'emploi offertes aux femmes tout en améliorant leurs conditions de travail et en combattant les discriminations dont elles sont victimes. Il est plus particulièrement axé sur les besoins des femmes pauvres et vulnérables et vise à montrer que l'émancipation économique des femmes profite aussi à leur famille, à la collectivité à laquelle elles appartiennent et à la société.

En outre, conformément à l'engagement n° 7 – accélérer le développement économique et social et la mise en valeur des ressources humaines en Afrique et dans les pays les moins avancés – l'OIT a lancé le programme «Des emplois pour l'Afrique». Ce programme sert de cadre à des stratégies de l'emploi visant à combattre la pauvreté en Afrique. Il a un double objectif, à savoir promouvoir la croissance par l'investissement et faire en sorte que cette croissance crée le maximum d'emplois et réduise la pauvreté.

### ***L'entreprise et la création d'emplois***

Les programmes de l'OIT qui visent à promouvoir la création d'emplois tiennent compte du rôle clé joué dans ce domaine par les *petites entreprises*. C'est une réalité dont prennent peu à peu conscience tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. Pour pouvoir jouer pleinement leur rôle dans le domaine de l'emploi, les petites entreprises doivent être viables et productives. Il faudrait accorder plus d'attention aux meilleurs moyens d'améliorer les politiques et le cadre réglementaire et institutionnel nécessaires pour stimuler et faciliter leur essor. Les conditions de travail sont notoirement mauvaises dans beaucoup de ces entreprises car, en général, elles échappent à l'action des syndicats et des inspections du travail. Les propriétaires et gérants des petites entreprises doivent donc avoir accès à des services consultatifs et à des activités de coopération technique qui leur montreront comment ils peuvent, en améliorant la qualité de l'emploi, la formation et le milieu de travail, accroître leur productivité.

---

Le Programme focal de l'OIT sur la promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises, part du constat que ces entreprises sont, dans le monde, le plus grand gisement potentiel d'emplois. Il vise à promouvoir la création et l'essor des petites entreprises et à y favoriser l'amélioration de la qualité des emplois, l'égalité entre hommes et femmes ainsi que la création de réseaux interentreprises et la représentation.

Les programmes visant à promouvoir le *travail indépendant* occupent aussi une place centrale. Le manque d'argent est souvent l'un des principaux obstacles qui freinent son essor: les banques et autres institutions financières ne voient généralement guère d'intérêt à consentir de petits prêts aux travailleurs qui souhaitent se mettre à leur compte. Il faudrait donc encourager les systèmes de microfinancement à l'appui du travail indépendant. L'OIT a l'intention de lancer une initiative mondiale, en partenariat avec la Banque mondiale et avec plusieurs autres organisations intergouvernementales ainsi qu'avec des donateurs, afin de promouvoir des programmes viables et novateurs propres à faciliter l'essor du travail indépendant.

Le BIT possède une grande expérience de la conception et de la mise en œuvre des *programmes à forte intensité d'emplois*. Les travaux d'infrastructure représentent une forte proportion des dépenses d'équipement dans les pays en développement. L'adoption pour ces travaux de techniques à forte intensité d'emplois, utilisant les ressources locales, peut donc jouer un rôle important dans une stratégie à long terme visant à concilier croissance économique et équité sociale. Les investissements à forte intensité de travail dans les ressources productives (par exemple, mise en valeur des terres ou création de périmètres irrigués) ou dans les services sociaux (écoles, services de santé, adduction d'eau, égouts, etc.) permettent à la fois de créer des emplois et de donner aux pauvres un accès à des infrastructures économiques et sociales de base, ce qui favorise le développement à long terme. Ces programmes sont aussi un bon moyen d'assurer un revenu de base aux pauvres en période de crise économique ou au lendemain d'une guerre civile ou d'une catastrophe naturelle. Le BIT entend donc redoubler d'efforts dans ce domaine en mobilisant l'appui des donateurs et en coopérant étroitement avec d'autres organisations internationales.

### ***Economie informelle***

La restructuration des entreprises du secteur formel et la diminution ou la stagnation de l'emploi dans ce secteur ont pour conséquence que, dans pratiquement tous les pays en développement et dans beaucoup de pays en transition, une forte proportion de la main-d'œuvre doit, pour assurer sa subsistance, se rabattre sur le secteur informel où prolifèrent toutes sortes d'activités. Cela soulève un certain nombre de problèmes difficiles, non seulement pour les gouvernements mais aussi pour les employeurs et les travailleurs et pour la société civile en général. Le secteur informel offre un moyen de subsistance à la plupart de ceux que le secteur formel est incapable d'absorber ou de conserver, mais il implique aussi une marginalisation sociale car les travailleurs ne bénéficient d'aucune protection sociale ou légale. Il faut adopter une attitude plus constructive vis-à-vis du secteur informel. Il faut, par exemple, éliminer les obstacles réglementaires inutiles, améliorer l'accès au crédit, à la formation, à la technologie et autres moyens d'accroître la productivité et la viabilité des activités, et introduire progressivement un minimum de protection sociale et de normes du travail.

Le BIT prévoit d'organiser en 2002 une conférence mondiale sur l'économie informelle qui fera le bilan de ce que l'on a appris et de ce que l'on a fait au cours des trente dernières années, depuis que le BIT a lancé le concept de secteur informel, et qui définira les principaux axes des activités et recherches futures. *Etant donné que la politique adoptée à l'égard de l'économie informelle ne donnera des résultats que si elle est globale, il faudrait encourager la participation d'autres institutions et programmes des Nations Unies à la planification et à l'organisation de la conférence. Le BIT espère aussi y asseoir*

---

*un grand nombre de responsables, de spécialistes du développement et d'universitaires ainsi que de représentants des employeurs et des travailleurs de l'économie informelle de divers pays.*

### **Politiques de formation et politiques du marché du travail**

Ces politiques (par exemple, services d'information sur le marché du travail, services d'orientation professionnelle et d'aide pour la recherche d'un emploi, programmes de formation et de recyclage) peuvent être d'importance capitale: elles réduisent le besoin de politiques passives de soutien du revenu des travailleurs qui ont perdu leur emploi, elles préparent les primo-demandeurs d'emploi à la vie active, elles favorisent l'égalité entre hommes et femmes et, en améliorant le fonctionnement des marchés du travail, elles facilitent les adaptations nécessaires, favorisent la création d'emplois et réduisent ainsi la résistance au changement. Ces politiques revêtent une importance particulière en cette période de mondialisation.

Il est de plus en plus jugé comme indispensable d'investir dans le savoir et les qualifications pour combattre les problèmes d'emploi. La mondialisation de l'économie et ses répercussions sur les marchés du travail, les progrès révolutionnaires des sciences et des techniques et l'avènement de la société de l'information ont multiplié les possibilités d'accès à l'information et au savoir mais, parallèlement, ils ont modifié la nature et le contenu des emplois, l'organisation des systèmes de production et du travail ainsi que la manière dont les qualifications sont acquises et appliquées. En conséquence, les travailleurs doivent être capables de s'adapter avec souplesse et efficacité à des changements d'emploi, voire de carrière, le cas échéant plusieurs fois au cours de leur vie active. Les changements concernent aussi la diffusion et l'acquisition des connaissances et des compétences (par exemple, rôle de plus en plus important des entreprises dans la formation et individualisation de celle-ci par l'éducation permanente).

Le revers de la médaille est que l'accès au marché du travail est de plus en plus inégal. Le rôle de plus en plus important du savoir et des qualifications semble favoriser l'exclusion de certains groupes défavorisés. De fortes inégalités subsistent en ce qui concerne l'accès à la formation et à l'instruction, et la contribution potentielle de la valorisation des ressources humaines à la réduction du chômage demeure inexploitée. En outre, les possibilités et les contraintes ne sont pas les mêmes pour les femmes et pour les hommes, et ces différences doivent être analysées.

Beaucoup d'observateurs considèrent que l'investissement dans la formation est insuffisant compte tenu des défis à relever. Les institutions du marché du travail de même que les établissements de formation tardent à s'adapter à l'évolution rapide des systèmes de production. Les signaux du marché conduisent à sous-estimer la formation, de sorte que les investissements dans ce secteur n'atteignent pas le niveau qui serait socialement souhaitable.

Pour améliorer l'employabilité par l'investissement dans le savoir et les qualifications, il faut:

- identifier avec précision les connaissances, les qualifications et les aptitudes qui sont nécessaires pour que les entreprises et l'économie soient plus efficaces et compétitives et pour que chacun puisse accéder, durant toute sa vie active, à un emploi rémunérateur librement choisi;
- veiller à ce que l'investissement dans le savoir et les qualifications devienne un moyen efficace d'assurer à chacun un accès satisfaisant au marché du travail, de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et d'assurer l'intégration économique et sociale des catégories actuellement défavorisées et marginalisées, notamment les handicapés, les

---

travailleurs évincés du marché du travail, les minorités ethniques et les chômeurs de longue durée;

- créer les conditions d'une éducation permanente afin d'assurer à chacun la possibilité d'améliorer et de mettre à jour ses compétences et d'acquérir de nouvelles connaissances.

Pour aider ses mandants dans ce domaine, l'OIT a lancé un Programme focal sur les connaissances et les compétences et l'employabilité. Ce programme vise à promouvoir et rendre plus efficace l'investissement dans la formation et dans la valorisation des ressources humaines afin d'améliorer l'employabilité, la compétitivité et la croissance et à favoriser l'accès des groupes vulnérables aux moyens de valoriser leur potentiel et de s'insérer sur le marché du travail.

## **Deuxième objectif: promouvoir les droits fondamentaux au travail**

Il faut s'accorder, à l'échelon mondial, sur l'*inviolabilité des droits fondamentaux au travail*, qui ne sauraient être sacrifiés sur l'autel de l'efficacité économique. Le Sommet de Copenhague a désigné sept conventions fondamentales de l'OIT dont la ratification et l'application doivent être un objectif commun de la communauté internationale. Ces conventions concernent la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective<sup>1</sup>; l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire<sup>2</sup>; l'abolition effective du travail des enfants<sup>3</sup>; l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession<sup>4</sup>. En citant ces conventions, le Sommet social a souligné que les principes et droits qu'elles consacrent sont des objectifs globaux qui doivent être poursuivis par l'ensemble de la communauté internationale. A la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, réunie à Singapour en 1996, les gouvernements ont réaffirmé leur engagement d'observer ces normes fondamentales du travail et d'appuyer les efforts faits par l'OIT pour les promouvoir. En 1998, la Conférence internationale du Travail a adopté la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail qui marque une étape décisive vers le respect universel de ces droits, y compris par les pays qui n'ont pas ratifié les *conventions correspondantes*. Cette déclaration:

- souligne que tous les Membres de l'OIT (qui sont aussi, à quelques exceptions près, membres des autres organisations du système des Nations Unies) ont, du seul fait qu'ils ont adhéré à la Constitution de l'OIT, l'obligation de respecter, de promouvoir et de réaliser ces droits;

<sup>1</sup> Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949.

<sup>2</sup> Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957.

<sup>3</sup> Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973. Un nouvel instrument – la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants – a été adopté à la 87<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail en juin 1999.

<sup>4</sup> Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, et convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958.

- 
- prévoit une procédure de suivi qui est destinée à encourager les pays à faire le nécessaire pour s'acquitter de cette obligation. Le texte adopté indique expressément que la Déclaration ne saurait être utilisée à des fins protectionnistes.

Un autre événement récent important a été l'adoption, à l'unanimité, par la Conférence internationale du Travail, à sa session de 1999, d'une convention sur les pires formes de travail des enfants (travail forcé, exploitation sexuelle, activités illicites et travaux dangereux) qui vient s'ajouter aux instruments déjà disponibles pour combattre ces pratiques intolérables.

Les initiatives ainsi prises pour promouvoir le respect des droits et principes fondamentaux au travail intéressent non seulement l'OIT, mais l'ensemble du système international car elles ont une importance majeure dans le contexte de la mondialisation. Premièrement, elles accéléreront l'élimination des pratiques de travail les plus inhumaines, par exemple le travail forcé ou les pires formes de travail des enfants, qui ne peuvent que heurter la conscience de la communauté internationale. Elles créeront aussi des conditions propices à l'élimination de la discrimination sur le marché du travail – notamment entre hommes et femmes – ainsi que des discriminations fondées, par exemple, sur la race, la religion ou l'opinion politique. Deuxièmement, en garantissant la liberté syndicale et le droit de négociation collective, elles donneront aux travailleurs le pouvoir de négociation nécessaire pour obtenir une meilleure part des bénéfices résultant de la croissance des industries d'exportation et d'autres secteurs. Troisièmement, ce contre-pouvoir aidera beaucoup à remédier au problème central de la distribution inégale des gains économiques de la mondialisation. Quatrièmement, ces initiatives pourront contribuer, de manière décisive, à la réalisation d'objectifs plus larges, qu'il s'agisse de promouvoir la démocratie, ainsi que la transparence (et donc l'efficacité) des politiques publiques ou d'améliorer la protection sociale. Compte tenu de tous ces effets, elles pourront contribuer à désamorcer le risque d'un rejet de la mondialisation et éliminer une source importante de frictions qui pourraient donner un coup d'arrêt à l'ouverture des marchés mondiaux.

Il est donc suggéré que la session extraordinaire de l'Assemblée générale appelle tous les Etats:

- à ratifier et appliquer les sept conventions fondamentales de l'OIT désignées par le Sommet de Copenhague comme le socle social d'une économie mondialisée, ainsi que la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, qui a été adoptée après le Sommet;
- à coopérer avec l'OIT au suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail qui vise à assurer le respect universel des droits consacrés dans ces conventions. L'appui du secteur privé, pour le respect de ces droits dans les entreprises, comme le demande le Pacte mondial proposé par le Secrétaire général des Nations Unies, serait également une contribution importante.

La session extraordinaire devrait aussi demander aux organisations du système international de mener leurs politiques et activités d'une manière qui appuie, et qui, en tout cas, évite de saper les efforts faits par les pays pour respecter, promouvoir et réaliser les principes et droits fondamentaux au travail dans leurs politiques de développement: liberté d'association, reconnaissance effective du droit de négociation collective, élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, abolition effective du travail des enfants (à commencer par ses pires formes) et élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession. Il faudrait, dans le cadre de la coopération technique, aider les pays à donner effet à ces principes et droits fondamentaux au travail ainsi qu'à d'autres normes internationales du travail qui doivent être respectés pour que chacun, homme ou femme, puisse accéder à un travail décent. Ces activités de coopération technique devraient prendre

---

la forme d'une aide pour la rédaction des lois, l'analyse de la législation et des politiques et les analyses sexospécifiques, en vue de l'application des dispositions des normes internationales du travail et d'un renforcement de l'inspection du travail, ainsi que de programmes d'éducation et de formation à l'intention des fonctionnaires et des partenaires sociaux.

La session extraordinaire devrait appeler tous les Etats et les organisations internationales à fournir leur appui et à s'associer à la campagne mondiale lancée par l'OIT pour l'élimination immédiate des pires formes de travail des enfants. En particulier, les programmes nationaux et internationaux de développement économique et social devraient systématiquement inclure des mesures urgentes à cet effet. Toutes les organisations internationales ainsi que les accords de coopération bilatérale pourraient fixer des objectifs spécifiques concernant les pires formes de travail des enfants. L'élimination des pires formes de travail des enfants devrait marquer le début d'un effort plus vaste pour mettre progressivement un terme à toutes les formes de travail des enfants compte tenu des réalités du développement dans chaque pays.

### **Troisième objectif: améliorer la protection sociale**

L'OIT estime que la mondialisation s'accompagne aujourd'hui d'un sentiment grandissant d'insécurité socio-économique et qu'il faut donc trouver de nouveaux moyens de promouvoir la sécurité socio-économique sans laquelle il ne saurait y avoir ni justice sociale ni dynamisme économique. En effet, il ne saurait y avoir de travail décent, de sociétés dignes de ce nom, sans un minimum de sécurité pour chacun, et cette sécurité est également essentielle pour un développement économique durable. Elle présente des avantages pour les employeurs, qui peuvent compter sur plus de coopération et d'efficacité, pour les travailleurs et leurs représentants, car c'est un élément essentiel du bien-être, et pour les gouvernements, qui peuvent faire accepter plus facilement des changements dans d'autres sphères.

C'est pour cette raison que l'OIT a lancé un Programme focal sur la sécurité socio-économique dont les objectifs sont les suivants: promouvoir des politiques et des institutions propres à garantir la sécurité sociale et économique d'une proportion croissante de la population mondiale; identifier les moyens les plus efficaces d'assurer un minimum de sécurité du revenu aux pauvres et aux personnes les plus vulnérables économiquement; définir des moyens d'un bon rapport coût-efficacité, et équitables de fournir une protection sociale à toutes les catégories qui ne sont pas actuellement protégées par les régimes légaux de sécurité sociale, moyens parmi lesquels on trouve, par exemple, les systèmes de micro-assurance du secteur informel, les filets de sécurité et autres dispositifs appropriés de protection en cas de chômage.

L'ouverture des économies et la libéralisation des marchés financiers, deux caractéristiques de la mondialisation, accroissent le risque que les crises financières et économiques se propagent d'un pays ou d'un groupe de pays à un autre, souvent très rapidement et avec des effets dévastateurs et inattendus sur l'emploi. La coopération internationale dans les domaines financier et monétaire peut aider à modérer les crises lorsqu'elles éclatent. Mais les améliorations susceptibles d'être apportées au système financier international ne sauraient remplacer des politiques nationales solides, propres à amortir l'impact des crises sur les travailleurs. Rares sont les pays en développement à disposer de mécanismes appropriés pour la protection sociale des travailleurs qui, à la suite d'une crise, se voient privés de leurs moyens de subsistance. En l'absence de protection sociale, les travailleurs qui perdent leur emploi doivent se rabattre sur le secteur informel ou compter sur l'aide de la famille élargie, et ils sombrent souvent dans la misère.

---

Outre qu'il faut assurer la protection sociale des victimes des crises financières, des restructurations économiques et de divers événements imprévus, il faut aussi s'attaquer au problème plus large et à plus long terme de la protection sociale de toute la population, ainsi que l'a demandé le Sommet de Copenhague. On est encore loin du compte dans une grande partie du monde. A l'échelon mondial, plus de la moitié des travailleurs et leurs familles sont exclus des régimes légaux de sécurité sociale. En Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, la proportion est souvent supérieure à 90 pour cent, et elle est comprise entre 50 et 90 pour cent dans la plupart des pays à revenus intermédiaires. La plupart de ces exclus travaillent dans le secteur informel et, même dans les pays développés, on observe une tendance inquiétante à de nouvelles formes d'exclusion de la protection sociale. Le BIT étudie actuellement les moyens de fournir une protection à ceux qui en sont dépourvus. Les possibilités d'étendre les régimes légaux au secteur informel ou aux zones rurales sont limitées dans la plupart des pays en développement mais il existe dans différents pays des systèmes informels de micro-assurance qui, dans certains cas, se révèlent être d'un grand secours pour les exclus et qui mériteraient d'être davantage appuyés par la communauté internationale.

*La communauté internationale se doit de rendre beaucoup plus solidaire une société mondiale de plus en plus intégrée.*

L'assurance chômage est une forme particulièrement importante de protection sociale. Elle fait cruellement défaut dans le monde en développement, exception faite de quelques pays où la protection qu'elle assure est très limitée, qu'il s'agisse de la proportion de la population qui en bénéficie ou des prestations qu'elle garantit. Son introduction dans les pays où elle n'existe pas et son renforcement dans les pays où elle existe paraissent être d'une grande priorité si l'on veut que la société soit mieux à même de résister aux crises – notamment dans les pays où il existe un vaste secteur moderne exposé à la concurrence internationale. Des études de faisabilité du BIT montrent qu'il est possible de mettre en place des régimes d'assurance chômage en fixant les cotisations à un niveau très modeste, que ces régimes peuvent, dans une large mesure, s'autofinancer et qu'ils peuvent fournir des prestations qui sont d'un grand secours pour les travailleurs ayant perdu leur emploi, même quand un pays est confronté à une grave crise économique.

D'autres instruments ont un rôle important à jouer dans la protection des chômeurs et de leurs familles contre le dénuement. Il s'agit notamment des régimes d'aide sociale qui garantissent un revenu de base, y compris un revenu en nature et des subventions pour les produits de première nécessité (nourriture, combustible, logement). Dans beaucoup de pays en développement, la mise en place, grâce à des fonds publics, de ce genre de filet de sécurité poserait un certain nombre de problèmes, qu'il s'agisse de financer ces systèmes ou de les concevoir et de les organiser de telle manière qu'ils profitent effectivement à ceux qui en ont le plus besoin. Pour aider les pays à surmonter ces problèmes, le BIT a élaboré ces dernières années une méthodologie de budgétisation sociale qui permet à l'Etat et aux partenaires sociaux d'analyser la viabilité budgétaire, financière et économique de différents modèles d'aide sociale. Les problèmes ne sont pas insurmontables. Si les responsables politiques ont la volonté de les régler et sont conscients de la nécessité d'une telle protection. *Pour sa part, l'OIT a l'intention d'entreprendre un vaste examen de ses normes touchant la sécurité sociale en vue de déterminer si elles restent d'actualité ou s'il faut les modifier en raison des nouveaux défis que doivent relever les systèmes nationaux de protection sociale.*

Les programmes de promotion du travail indépendant ainsi que les programmes à forte intensité d'emplois que nous avons mentionnés précédemment peuvent également être considérés comme des mesures «actives» qui peuvent être prises ou renforcées pour assurer des moyens de subsistance aux travailleurs qui perdent leur emploi dans le secteur formel à la suite d'une crise financière ou de restructurations radicales. D'autres formes de

---

filet de sécurité peuvent être mises en place par des organisations de type coopératif ou par des organisations bénévoles capables de mobiliser la solidarité en faveur de ceux qui connaissent la plus grande détresse, notamment dans le domaine des soins de santé, du logement, de l'éducation et des services collectifs.

L'augmentation du nombre de femmes qui occupent un emploi et l'acceptation graduelle que l'équilibre travail/famille est une question qui concerne aussi les hommes se sont rarement accompagnées de mesures délibérées et concrètes pour aider hommes et femmes à concilier activité professionnelle et vie familiale. En fait, dans certains pays, l'allongement de la durée du travail, la rigidité des horaires et les migrations économiques ont pour conséquence que les travailleurs ont de plus en plus de mal à trouver un juste équilibre entre ces deux aspects de leur vie. Il est urgent de s'intéresser non plus seulement à l'impact des responsabilités familiales sur le travail, mais à l'impact du travail sur la vie familiale et personnelle. Cette question est étroitement liée à celle de la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, au travail et à la maison, où les femmes continuent à assumer, outre les tâches ménagères, la plus grande part des responsabilités familiales : ce sont elles qui, dans la famille et dans la collectivité proche, s'occupent le plus des enfants, des vieillards, des malades et des handicapés.

L'Etat devrait chercher à élargir et étendre les mesures qui visent à aider les travailleurs à concilier activité professionnelle et responsabilités familiales. Là où elles existent, ces mesures ne visent souvent qu'une petite proportion des travailleurs. Pour avoir un impact réel, les initiatives prises par l'Etat devraient être complétées par une action des employeurs sur le lieu de travail; par exemple, les employeurs devraient permettre aux travailleurs d'aménager plus librement leur travail. L'Etat devrait donc agir pour intensifier le dialogue avec les employeurs et avec les travailleurs au sujet des moyens de concilier vie familiale et activité professionnelle. Il faudrait aussi s'attacher à évaluer les coûts et les avantages des mesures prises dans ce domaine et leur influence sur la satisfaction au travail et sur la productivité. Ces évaluations, complétées par une analyse des stratégies novatrices adoptées par l'Etat ou par les entreprises pour aider les travailleurs à concilier activité professionnelle et responsabilités familiales, aideront à élaborer des stratégies qui profiteront tant aux travailleurs qu'aux employeurs en améliorant la qualité de la vie au travail et en rendant les entreprises plus performantes. Différentes normes de l'OIT, notamment la convention (n° 156) et la recommandation (n° 165) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981, ainsi que la convention (n° 103) sur la protection de la maternité (révisée), 1952, la convention (n° 175) sur le travail à temps partiel, 1994, et la convention (n° 177) sur le travail à domicile, 1996, ainsi que les normes concernant le travail des enfants et l'égalité de chances et de traitement, fournissent dans ce domaine des orientations qui peuvent être complétées par des services consultatifs.

La communauté internationale doit accorder une attention particulière à la protection des *travailleurs migrants*. La mondialisation a accru le rôle joué par les intermédiaires commerciaux sur le marché de la main-d'œuvre étrangère, et il est difficile de contrôler ces agences de recrutement dont beaucoup se rendent coupables de pratiques frauduleuses et d'exploitation. En outre, le flux d'immigrés clandestins n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Même si des progrès considérables ont été faits dans l'établissement de principes universels applicables à ce groupe vulnérable, un grand nombre de migrants restent en butte à toutes sortes de problèmes: exploitation au moment de l'embauche et en cours d'emploi, travail forcé, exclusion de l'assurance sociale, non-respect de leurs droits. On trouve parmi eux les femmes qui sont livrées à la prostitution, les domestiques auxquels on confisque leur passeport, les personnes obligées de travailler dans les plantations pour rembourser leurs dettes, les ouvriers du bâtiment qui effectuent des travaux dangereux et qui sont logés dans des conditions déplorables, sans la moindre hygiène, et toutes sortes de travailleurs étrangers sans papiers qui occupent des emplois clandestins grossièrement sous-payés. *Un important effort international est nécessaire*

---

*pour évaluer la dimension de ces problèmes, pour examiner les conditions du marché et les carences institutionnelles qui sont directement ou indirectement à l'origine de ces abus et pour aider les autorités nationales à trouver et appliquer des solutions concrètes.*

L'amélioration des conditions de travail est un autre aspect important de la protection des travailleurs. Il faut démontrer qu'il n'y a pas de raison que la mondialisation soit synonyme de dégradation des conditions et du milieu de travail. Un certain nombre d'exemples, dans le monde entier, dans les pays en développement comme dans les pays développés, montrent que l'amélioration des conditions de travail ainsi que de la sécurité et de la protection de la santé des travailleurs peut beaucoup contribuer, voire contribuer de manière décisive, au succès des entreprises et de l'économie dans son ensemble. Sur ce plan, la prévention est déterminante et c'est d'ailleurs un élément important des politiques et stratégies de protection sociale de l'OIT. Aujourd'hui, des millions de femmes et d'hommes continuent à travailler dans des conditions difficiles et dangereuses. Chaque année, plus de 1,2 million de personnes meurent d'accidents ou de maladies liés au travail et plus de 160 millions de travailleurs tombent malades à cause des risques présents sur le lieu de travail. Les travailleurs les plus pauvres et les moins bien protégés – notamment les femmes, les enfants et les immigrés – sont parmi les plus touchés. Il convient aussi de noter que plus de 90 pour cent des entreprises où les conditions de travail sont très mauvaises et où les travailleurs sont dépourvus de toute protection sont des micro-entreprises ou de petites entreprises. En outre, dans beaucoup de pays en développement, le taux de mortalité des travailleurs est cinq à six fois plus élevé que dans les pays industrialisés. Pourtant, ce phénomène reste mal documenté et la volonté politique d'y remédier n'est pas suffisamment forte. La concurrence internationale, le morcellement croissant du marché de l'emploi et le changement rapide de tous les aspects du travail représentent un énorme défi pour la protection des travailleurs, notamment dans les pays en développement. Les travailleurs du monde rural et du secteur informel urbain sont souvent laissés de côté ou difficiles à atteindre.

L'OIT peut contribuer à de nouvelles initiatives dans ce domaine:

- en s'attachant à promouvoir des politiques de prévention et en élaborant des programmes pour protéger les travailleurs qui exercent leur activité dans des emplois ou des secteurs dangereux;
- en s'attachant à promouvoir la protection des catégories vulnérables de travailleurs qui ne bénéficient pas des mesures traditionnelles de protection;
- en donnant aux gouvernements et aux organisations d'employeurs et de travailleurs les moyens de s'attaquer aux problèmes qui nuisent au bien-être des travailleurs, à leur santé et à la qualité de leur vie au travail;
- en documentant l'impact social et économique de l'amélioration de la protection des travailleurs et en faisant campagne pour que ces questions soient reconnues par les responsables et décideurs.

C'est dans ce contexte que l'OIT a lancé un Programme focal sur le travail sans risques qui vise à sensibiliser tous les intéressés aux dimensions et aux conséquences des accidents du travail et des maladies professionnelles; à inscrire à l'ordre du jour de la communauté internationale la santé et la sécurité de tous les travailleurs; à encourager et appuyer une action concrète à tous les niveaux, y compris dans le cadre d'un programme mondial d'assistance technique. Les drames humains et leur coût pour la société ainsi que les avantages de la protection – productivité, qualité, économie de ressources – seront analysés et ces analyses seront publiées. Dans les politiques et sur le plan opérationnel, l'accent sera mis sur la primauté de la prévention, moyen d'un bon rapport coût-efficacité pour protéger la sécurité et la santé de tous les travailleurs.

---

## Quatrième objectif: promouvoir le dialogue social

Si la mondialisation est mal comprise et manque de soutien dans l'opinion publique, c'est en grande partie parce que, souvent, il n'existe pas de mécanismes institutionnels de consultation et de négociation avec ceux qui sont le plus directement touchés par les transformations actuelles de l'économie et du marché du travail, c'est-à-dire les travailleurs et les employeurs, ou parce que ces mécanismes sont insuffisants. Cela tient aux contraintes qui sont imposées à la liberté syndicale dans beaucoup de pays. Dans certains, les travailleurs et les employeurs n'ont pas véritablement la possibilité de créer des organisations de leur choix; dans d'autres, la loi impose un système syndical unique ou il existe d'autres restrictions au droit d'association qui ont pour effet qu'il n'y a pas de véritable liberté syndicale. Beaucoup d'autres pays n'encouragent guère l'essor de syndicats et d'associations patronales libres et indépendants ou répugnent à admettre qu'ils peuvent jouer un rôle constructif dans la mise en place de systèmes solides de relations professionnelles et de mécanismes de consultation sur la politique du travail.

L'absence de dialogue social a empêché l'adoption de politiques efficaces et équitables propres à garantir un progrès social largement réparti. Par exemple, l'une des principales conclusions de la plupart des études des politiques nationales de l'emploi, entreprises par le BIT pour donner suite au Sommet social est que le dialogue social est essentiel pour que les politiques de l'emploi reposent sur des bases solides et bénéficient du large appui social indispensable à leur succès. Le dialogue social est aussi une condition sine qua non pour élaborer et mettre en œuvre des réformes structurelles appropriées, qu'il s'agisse de la réglementation du marché du travail, de la protection sociale ou encore de la privatisation. Les représentants des travailleurs et des employeurs, aux côtés des ministères du Travail et de l'Emploi, peuvent fournir des apports très précieux pour la conception et la mise en œuvre d'initiatives dans des domaines tels que la sécurité du travail, la formation professionnelle ou la valorisation des compétences. Quand ils ont la possibilité de faire entendre leur voix et que leurs préoccupations sont prises en considération, les travailleurs et les employeurs font leurs les résultats des politiques adoptées. En outre, la recherche du consensus sur des questions difficiles contribue à l'harmonie sociale et à la stabilité politique, deux conditions pour que la démocratie prospère.

Dans les pays en développement, où la mondialisation a montré ses effets les plus pervers, le dialogue social a un énorme potentiel. Au lieu d'être victimes du changement, les partenaires sociaux de ces pays peuvent être activement associés à la définition et à la réalisation des objectifs à atteindre pour un développement durable. Un corollaire important est qu'il faudrait encourager le dialogue avec les institutions financières mondiales afin que les représentants des travailleurs et des employeurs aient leur mot à dire dans l'orientation future de l'économie.

Autre exemple éloquent et d'actualité: l'absence de véritable dialogue social s'est révélée être un grave handicap face aux crises économiques et à leurs conséquences sociales. Le manque de transparence et de responsabilisation auquel elle a contribué a été l'une des causes fondamentales de la crise qui a frappé plusieurs pays et qui, faute d'une bonne gestion économique, n'a pu être enrayerée dès le départ. La faiblesse des systèmes de relations professionnelles, au niveau des entreprises et des secteurs, exclut par exemple la possibilité de limiter les pertes d'emplois occasionnées par les problèmes économiques grâce au partage du travail, à la modération salariale ou à une restructuration harmonieuse des entreprises. En l'absence de mécanismes de dialogue social, il est plus difficile de préserver la cohésion sociale et d'éviter des mouvements de protestation en période de crise économique. Sans partenaires sociaux puissants, il est impossible de parvenir à un consensus social sur des mesures de reprise économique fondées sur un juste équilibre entre les sacrifices demandés et les efforts visant à remédier à la détresse sociale provoquée par les crises, d'où la difficulté de trouver une solution rapide à ces crises.

---

*Dans ses conclusions, la session extraordinaire devrait accorder une grande importance au renforcement des systèmes et institutions de dialogue social car c'est capital pour rendre socialement acceptables et donc durables le changement économique et les restructurations résultant de la mondialisation. Une condition préalable fondamentale est de garantir la liberté d'association, ce qui est une des fonctions essentielles de l'OIT, mais cela ne suffit pas. Il faut aussi promouvoir l'essor d'organisations véritablement représentatives (syndicats, organisations patronales) et renforcer leurs capacités, mettre en place un cadre légal pour les négociations collectives, instituer des mécanismes de prévention et de règlement des conflits et créer des organes de consultation et de négociation tripartites. Ces activités font partie des programmes actuels de l'OIT dans ce domaine. Elles sont particulièrement importantes dans les pays où des systèmes politiques autoritaires ont récemment cédé la place à la démocratie, qui n'ont guère d'expérience de la négociation collective et du dialogue social, où les organisations d'employeurs et de travailleurs sont faibles, quand elles existent, et où il faut mettre en place un cadre institutionnel approprié. Mais même les pays qui ont une longue tradition démocratique peuvent avoir à réformer leurs systèmes et institutions de dialogue social compte tenu de l'évolution de l'environnement économique et du marché du travail. Il n'y a pas de modèle unique; chaque pays, chaque société, doit trouver sa voie et mettre en place ses propres systèmes compte tenu de sa situation sociale et économique et de ses traditions et systèmes juridiques. Cela dit, tous les pays peuvent tirer des enseignements de l'expérience des autres; les échanges mondiaux d'informations et de données d'expérience sur les bonnes pratiques de relations professionnelles et de dialogue social peuvent donc être extrêmement utiles.*

C'est pourquoi le BIT, dans le cadre du Programme focal pour le renforcement du dialogue social, s'emploie à mettre en place une base de données qui permettra aux partenaires sociaux du monde entier d'avoir accès à des modèles de dialogue social. En outre, le BIT s'attachera à démontrer l'efficacité du dialogue social par un programme de recherches appliquées et pratiques, y compris une analyse des coûts et avantages. En mesurant les avantages, quantitatifs et qualitatifs, du dialogue social, le BIT contribuera à accroître la confiance de la population dans ces institutions et mécanismes.

## **IV. Remarques finales**

La mondialisation, en tant que processus qui vise à promouvoir l'ouverture des économies et des sociétés, est généralement acceptée mais, sous sa forme actuelle, elle traverse une crise qui est due au manque de soutien de l'opinion publique. En 1995, le Sommet social a, pour la première fois, fait ressortir qu'il faut mondialiser le progrès social mais cela n'a pas suffi pour que la situation sociale de la plus grande partie du monde s'améliore.

Il y a sans nul doute un lien entre ces deux constatations. Si la mondialisation est en crise, c'est à cause de l'insuffisance du progrès social et du dialogue social. Et si le progrès social est loin de répondre aux ambitions de Copenhague, c'est parce que la mondialisation n'a pas débouché sur les avantages sociaux promis.

Il faut sortir de ce cercle vicieux. La session extraordinaire de l'Assemblée générale en offre l'occasion. Dans ce document, nous avons suggéré certaines pistes prometteuses qu'il faudrait explorer. Aucun progrès ne sera possible si l'on ne commence pas par reconnaître que les aspects économiques et les aspects sociaux de la croissance et du développement sont en fait indissociables.

Les nouvelles initiatives proposées par le BIT à la session extraordinaire consistent essentiellement à appeler tous les grands acteurs intéressés à redoubler d'efforts,

---

individuellement et collectivement, afin de parvenir à un meilleur équilibre entre les aspects économiques et les aspects sociaux de la mondialisation. Il est capital d'envisager désormais les choses dans une optique intégrée. En conséquence, les organisations internationales ayant un mandat économique et/ou social doivent collaborer afin de promouvoir la synergie des politiques économiques et sociales et aussi d'atteindre des objectifs sociaux clés tels que le respect de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. La communauté des donateurs est invitée à fournir un appui accru aux programmes mondiaux stratégiques qui visent à assurer à chacun un travail décent dans l'économie mondiale, ce qui inclut l'assistance technique aux différents pays. Les gouvernements doivent continuer à adapter leurs politiques économiques et sociales aux nouveaux défis engendrés par la mondialisation. Il leur faudra à la fois s'efforcer de mieux intégrer politiques économiques et politiques sociales et accorder la plus haute priorité à des objectifs tels que le plein emploi, le renforcement de la protection sociale, le respect des droits fondamentaux des travailleurs et l'ouverture au dialogue social. Les partenaires sociaux et la société civile devront continuer à faire pression pour promouvoir des politiques sociales plus progressistes, notamment en ce qui concerne l'égalité entre hommes et femmes, répondre de manière constructive aux nouvelles possibilités de dialogue sur la formulation des politiques et fournir activement leur appui aux politiques et programmes qui favorisent le plus le progrès social.